

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1996.** – Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 2).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Alain Bocquet, Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan ; Léonce Deprez. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6)

MM. le président,  
Augustin Bonrepaux,  
Jean Tardito,  
Alain Ferry,  
François Grosdidier,  
Yves Fréville,  
Bruno Retailleau,

Jean-Pierre Balligand,  
Daniel Colliard,  
Yvon Jacob,  
Gilbert Gantier,  
Julien Dray,  
Etienne Pinte.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de propositions de loi** (p. 25).
3. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 26).
4. **Ordre du jour** (p. 26).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI,  
vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## **LOI DE FINANCES POUR 1996 Suite de la discussion générale d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1996 (n<sup>os</sup> 2222, 2270).

### **Question préalable**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du Plan, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, l'Assemblée nationale discute du projet de loi de finances pour 1996 cinq mois après l'entrée en fonctions du Gouvernement et alors que le mécontentement et l'impatience des Français sont plus grands que jamais. Ce qu'ils demandent, c'est un changement de politique donnant la priorité absolue à l'emploi.

Or force est de constater que le Gouvernement, alors qu'il y a officiellement trois millions et demi de chômeurs, une précarité galopante et une exclusion banalisée, n'a pas engagé la politique à la mesure des enjeux.

Les Français ne peuvent ignorer la contradiction croissante entre les engagements qui ont été pris et la réalité.

Le Président de la République parlait de « mettre la finance au service de l'économie réelle ». Il ajoutait qu'« il ne faudrait pas que les salariés soient les oubliés de la croissance », et que « trop d'impôt tue l'impôt ». Or rien que l'augmentation de la TVA diminue brutalement le pouvoir d'achat des familles. Nous avions dit lors de sa présentation que nous apprécierions le Gouvernement à ses actes. Le Premier ministre déclarait alors : « On a fini par présenter le gel des salaires comme l'alpha et l'omega de toute politique économique sérieuse ; je ne partage pas ce point de vue. » Il a donné depuis un sévère tour de vis aux traitements des fonctionnaires. Leur grève unitaire, et populaire, est venue rappeler avec force que les agents de

l'Etat ne sont pas des nantis et qu'il faut prendre en compte leurs demandes en matière de pouvoir d'achat et de service public.

L'aggravation de l'austérité va peser d'autant plus fort sur l'emploi que le contexte économique international se dégrade, ce que le Premier ministre vient de confirmer en déclarant : « Si la croissance reste de 2,5 à 3 p. 100 l'an, je suis persuadé que dans le courant de l'année 1997, nous engrangerons des résultats. » Or il apparaît que la reprise ne sera pas au rendez-vous en 1996 ; les prévisions sont révisées à la baisse. Est-ce que le Gouvernement et sa majorité croient que les cinq millions de Français sans emploi stable peuvent attendre deux ans des résultats hypothétiques ?

Les hypothèses économiques reposent une fois de plus sur une croissance induite par nos partenaires alors que l'activité économique s'essouffle aux Etats-Unis. Qu'en 1995 les rentrées fiscales soient inférieures aux prévisions montre bien que l'absence de relance par la consommation et les budgets civils a été une erreur.

Quant aux inégalités sociales, l'impôt sur la fortune a été à peine relevé alors que les dépenses du RMI ont été multipliées par quatre depuis sa création avec la montée de l'exclusion. Quelques centaines de logements sont réquisitionnés alors qu'il y a 400 000 SDF et qu'aucune politique du logement social n'est véritablement engagée.

Comment ne pas voir également les effets pervers d'une politique d'exonération et d'allègement fiscal mise en œuvre depuis des années au nom du dogme de la baisse du coût du travail ?

Depuis plusieurs années, l'argument de la maîtrise des finances publiques au nom du traité de Maastricht recouvre une austérité qui affaiblit en profondeur les structures économiques, aggrave la fracture sociale et favorise le développement massif d'une dette que l'on prétend combattre. Toute politique qui s'enferme dans la logique de Maastricht sacrifie forcément l'emploi et l'intérêt national à la finance.

Cette fragilité de la France est une invitation aux multinationales pour frapper plus fort dans le sens de l'austérité. Et c'est l'OCDE qui prétend donner des injonctions à la France pour réduire les salaires et la dépense publique. C'est l'Allemagne qui, par le biais de la spéculation contre le franc, cherche aussi à nous imposer une politique encore plus dominée par la finance et des taux d'intérêt décidés par la Bundesbank !

Comment tolérer de telles injonctions au nom de cette monnaie unique dont le prix à payer par la France s'établirait, selon l'OCDE elle-même, à quelque 110 milliards de francs ?

Au contraire, poursuivre l'austérité salariale et prolonger l'atonie des investissements ne peut qu'aggraver le chômage, affaiblir l'indépendance de la France et creuser les inégalités sociales.

Votre majorité évoque volontiers le coût des fonctionnaires et leur nombre, mais la charge annuelle de la dette, cette prime formidable à la spéculation, représente la moitié des dépenses de rémunération des agents de l'Etat.

Comment parler de gestion rigoureuse quand Maastricht conduit à emprunter 500 milliards de francs par an ?

Poursuivre dans cette voie, c'est s'enfermer dans ce véritable cercle vicieux que représente la financiarisation de l'économie, le gonflement de la spéculation, avec pour corollaire des taux d'intérêt élevés.

C'est là une véritable dynamique régressive qu'il faut combattre.

C'est un budget que ses contradictions rendent dangereux pour l'avenir. Quand l'Etat consacre 85 milliards de francs en tout aux dépenses d'équipements civils et 225 milliards de francs aux intérêts de la dette, soit deux fois et demie plus, c'est une manière d'accepter l'aggravation de la fracture sociale, la casse des services publics. Quand, entre le budget initial pour 1995 et les prévisions pour 1996, l'augmentation de la TVA est de 100 milliards de francs, soit 15 p. 100, c'est la consommation populaire qui paie l'austérité et donc la croissance. Quand le budget du travail consacre plus de 50 milliards de francs à l'allègement des charges des entreprises sans garantie pour l'emploi, c'est la poursuite des gaspillages.

Comme si rationner les crédits pour l'école, la santé, supprimer pour la ville toute politique digne de ce nom, ce n'était pas créer les conditions d'une précarité accrue, préparer le terrain à des actes de violence qui obscurcissent la conscience sur les causes de la crise et les responsabilités. Qu'en sera-t-il, au seuil de l'hiver, pour tous ceux qui sont privés du droit élémentaire à avoir un toit ? La question politique qui se pose aujourd'hui est claire : une fois de plus, l'aspiration des gens à peser sur les choix qui les concerne va-t-elle être confisquée ?

Si les critères de convergence de Maastricht militent contre l'emploi et l'investissement, il faut avoir le courage politique de rompre avec ce carcan, en mettant en œuvre une politique se donnant comme priorité effective la croissance et l'emploi. Il faut donc refuser l'impérialisme des milieux financiers. Le général de Gaulle ne disait-il pas déjà que la politique de la France ne se décidait pas à la corbeille ?

**M. Adrien Zeller.** Ni place du Colonel-Fabien !

**M. Alain Bocquet.** Dans ce budget, certaines mesures sur la fiscalité prennent en compte nos critiques réitérées contre les gaspillages nés d'un laxisme financier qui conduit toujours à arbitrer les profits spéculatifs.

Le groupe communiste ne peut qu'approuver tout ce qui détourne les flux financiers de la spéculation pour les réorienter vers l'investissement et l'emploi.

**M. Jean Arthuis,** *ministre de l'économie, des finances et du Plan.* Très bien !

**M. Alain Bocquet.** Pour autant, on reste loin du compte...

**M. Jean-Pierre Brard.** Très loin !

**M. Alain Bocquet.** ... en effleurant à peine les injustices existantes.

**M. Jean-Pierre Brard.** A peine !

**M. Alain Bocquet.** De surcroît, l'épargne issue du travail doit être garantie et protégée. Elle ne saurait être confondue avec des revenus spéculatifs. Ce qu'il faut soumettre à une rude cure d'amaigrissement, ce sont les produits financiers qui alimentent la spéculation.

Une réforme démocratique de la fiscalité doit lier la justice fiscale à l'efficacité économique. On évoque souvent la réforme de l'impôt sur le revenu en oubliant qu'un actionnaire paie, à revenu égal, trois ou quatre fois moins d'impôt qu'un salarié.

L'impôt sur le revenu reste le plus équitable de tout notre système fiscal, avec un seuil d'exonération pour les plus faibles revenus et un barème progressif. Une fusion à terme de la CSG et de l'impôt sur le revenu avec la suppression des abattements de 20 p. 100 pour les salariés ou pour certains frais professionnels n'introduirait aucune équité.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, il faudrait rendre le barème plus progressif en créant des tranches supplémentaires sur les hauts revenus et supprimer les avantages multiples qui favorisent les seuls revenus financiers.

La taxation des sorties de capitaux, même à taux réduit, et la suppression de l'avoir fiscal dont bénéficient les entreprises sont de nature à combattre cette formidable déperdition d'énergie qui pénalise la création de richesses en France.

De même, l'impôt sur les sociétés doit avoir des taux différenciés selon que les bénéfices sont distribués ou directement réinvestis dans l'entreprise.

**M. Jean Tardito.** Absolument !

**M. Alain Bocquet.** La lutte contre l'exclusion est inséparable d'un financement assurant une réelle solidarité nationale. Or celle-ci n'existe pas quand l'impôt sur la fortune finance à peine le tiers du RMI. Qu'on le veuille ou non, ce sont les pauvres qui paient pour les pauvres. Le quadruplement de l'impôt sur la fortune n'aurait rien d'exorbitant, convenez-en. Il faut traduire dans les faits le principe de solidarité. N'est-il pas temps que l'assiette de l'impôt prenne en compte les biens professionnels ? Un pays comme l'Allemagne le fait depuis longtemps.

**M. Philippe Auberger,** *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Pas au même taux !

**M. Alain Bocquet.** Si chaque impôt doit allier justice et efficacité, il n'est pas équitable que les biens immobiliers aient une si grande place dans l'assiette de l'impôt. Nous ne sommes pas partisans, comme on l'a dit quelquefois, d'un « impôt sur les vieilles dames »...

**M. Jean-Pierre Brard.** Sur les duchesses et sur les archiduchesses !

**M. Alain Bocquet.** ... mais sur la richesse réelle qui, objectivement, ne peut pas ignorer les biens professionnels. C'est aussi le moyen de favoriser une croissance riche en emplois, en incitant les entreprises à rechercher une compétitivité fondée non sur l'économie à tout prix du travail, mais, au contraire, sur la qualification des salariés.

Une réforme de la fiscalité doit également contribuer à la croissance par la relance de la consommation.

Qu'on ne dise pas que celle-ci doit être freinée quand il y a trois millions et demi de chômeurs ! Les entreprises n'embauchent pas sans des carnets de commande substantiels, non à l'exportation mais émanant directement des consommateurs français. N'est-ce pas une des raisons qui expliquent que les reprises en France sont beaucoup plus courtes que dans les autres pays industrialisés ?

L'impôt indirect est un mauvais impôt, il n'est pas indolore comme on le prétend, mais aggrave la fracture sociale. De surcroît il est anti-économique.

En même temps, l'Etat perçoit des recettes et assume des dépenses qui ne devraient pas être budgétisées. Le budget du travail, par exemple, sert pour moitié à financer des avantages sociaux en faveur des entreprises, qui n'en continuent pas moins de licencier. La budgétisation des allocations familiales est une réponse erronée au vrai problème de la protection sociale, de même que la TVA sociale ou la CSG. Le Parlement pourrait voter en une heure une loi créant une cotisation sur les revenus financiers au même taux que sur les salaires, qui rapporterait près de 80 milliards de francs.

La question du déficit et de la dette est étroitement liée à celle des recettes.

Le budget reste soumis à la loi des marchés financiers. Un rapport récent du Sénat programme à l'horizon 2000 une dette publique passant de 3 000 à 4 000 milliards de francs avec une charge annuelle s'élevant à 300 milliards, soit autant que le budget de l'éducation. Laisser se développer cette gangrène financière va forcément à l'encontre de l'intérêt national.

L'Europe a aggravé la crise. A côté des critères d'austérité de Maastricht et de la casse de filières économiques comme les transports maritimes, la sidérurgie ou la pêche, le marché unique se traduit par une fraude fiscale massive à la TVA que le Gouvernement constate sans prendre les mesures nécessaires pour la combattre.

Pour réduire le déficit budgétaire, pourquoi ne pas créer un emprunt obligatoire sur le chiffre d'affaires des banques et des compagnies d'assurances ?

La réduction des déficits publics ne s'oppose pas mécaniquement aux créations d'emplois. C'est dans une dynamique de croissance que les deux problèmes peuvent être maîtrisés.

Nous sommes au début d'un septennat et le Gouvernement n'a pas engagé les grandes réformes qu'attendent les Français. Le dispositif fiscal égratigne à peine les revenus spéculatifs ; il crée la confusion entre l'épargne issue du travail et les revenus financiers. Surtout, au nom de cette égalité, il cherche à diviser les salariés entre eux. C'est l'attaque contre les fonctionnaires, qui seraient des nantis ; c'est une fraction des locataires de HLM montrés du doigt, alors qu'ils payent déjà le surloyer ; c'est la volonté de priver des petits salariés du plafonnement de la taxe d'habitation.

Qu'il s'agisse de l'imposition des salariés non mariés, de la réduction des crédits de 4 milliards supplémentaires ou du report de l'allocation autonomie pour les personnes âgées, le débat interne à la majorité sert les milieux financiers et eux seuls.

A la spirale du surendettement et de la déflation, il faut substituer une nouvelle orientation fondée sur l'efficacité de l'intervention publique.

Il n'y a pas de relance sans augmentation du pouvoir d'achat. Au-delà de l'exigence du SMIC à 7 500 francs et de la revalorisation des pensions, le budget de l'Etat peut y contribuer.

Une politique donnant la priorité à l'emploi doit s'appuyer sur les budgets civils de l'Etat, dont l'effet multiplicateur vis-à-vis des nombreux sous-traitants des entreprises nationales est reconnu.

Le budget de 1996 serait celui des occasions manquées s'il ne donnait pas à l'éducation et à la formation, à la santé, à la recherche, aux transports, au logement, les moyens d'impulser une politique active et créatrice d'emplois. C'est aussi un enjeu considérable pour l'industrie et l'économie, alors que les bouleversements en cours

dans les sciences et les techniques appellent un effort sans précédent en matière de formation des hommes et de recherche.

Non, les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés. Les budgets créateurs d'investissements et d'emplois indirects, comme le logement et les transports, doivent bénéficier de moyens nouveaux. Construire et réhabiliter 300 000 logements sociaux par an est une exigence qui aurait des effets immédiats sur le secteur du bâtiment. De même, pour tendre à l'équilibre des divers moyens de transport, l'Etat doit engager un vaste programme de construction et d'aménagement des voies navigables à hauteur de 50 milliards de francs. Je suis convaincu qu'il y a dans cette assemblée une large majorité en ce sens.

Les moyens pour la ville et l'aménagement du territoire restent dérisoires.

Répondre aux besoins sociaux prioritaires ne relève pas de la charité publique ou privée. L'égalité des chances à l'école, le droit à la santé, le droit au logement sont des principes constitutionnels. Ils ne sont pas contradictoires avec la croissance, au contraire.

Les dépenses pour le surarmement et le nucléaire doivent être réduites au profit de l'école et de la recherche sans remettre en cause le caractère national de notre défense. Une année d'essais en laboratoire, c'est la création de 60 000 postes d'enseignant.

Les entreprises n'ont pas à être corsetées par un plan étatiste, mais le budget et le X<sup>e</sup> Plan doivent fixer des objectifs précis et définir les moyens que l'Etat entend mettre en œuvre. Dans cette dynamique, comment ignorer la valeur des services publics, leur capacité irremplaçable à faire de la satisfaction des besoins sociaux reconnus le levier de la croissance économique et de l'emploi ? Ce sont d'abord les grandes entreprises qui créent des emplois.

Les privatisations restent un contresens économique. Le bradage du patrimoine – vendu en dessous de sa valeur – servait, sous le précédent gouvernement, à financer les dépenses courantes. Ce n'est pas l'attribution à un fonds spécifique pour le désendettement qui peut le justifier. Renault, France Télécom, Thomson doivent rester de grandes entreprises nationales.

L'urgence, c'est de stopper les licenciements et de nous appuyer sur nos atouts en développant le secteur public et nationalisé.

Les communistes sont partisans de la croissance économique la plus décentralisée possible. On ne peut y parvenir sans donner aux collectivités locales les moyens de répondre à des besoins qu'elles connaissent mieux que quiconque. Transférer sur les communes, au nom d'un « pacte de stabilité », le poids financier de la crise est une très mauvaise réponse. Il faut au contraire leur permettre de faire varier librement les impôts dont elles ont la maîtrise, leur accorder des facilités d'emprunt, dès lors qu'il s'agit de créer des emplois, réduire le taux des emprunts, annuler le racket sur la CNRACL, rembourser la TVA sur toutes les dépenses des collectivités locales.

Une réforme de la taxe professionnelle devrait réduire la part assise sur les emplois en augmentant l'imposition des capitaux.

Enfin, la démocratie est une exigence primordiale. Tant que les conseils d'administration resteront maîtres, dans l'opacité la plus complète, de l'utilisation des centaines de milliards de francs qu'ils reçoivent au titre de l'emploi et de la formation, l'impuissance se perpétuera. Il faut assurer la transparence et permettre le suivi des fonds publics par les salariés et les élus.

Le budget de 1996 est l'objet d'un débat majeur, car jamais l'attente de notre peuple n'a été aussi forte et sa déception vis-à-vis de votre politique aussi sensible.

Pour le défendre, il ne suffit pas de renvoyer la faute sur les gouvernements socialistes qui ont accepté la logique de Maastricht, logique que les députés communistes ont combattue. Car les critères de cette politique contestable sont aussi les vôtres.

Il ne suffit pas non plus de dire : « Nous tenons les promesses de Jacques Chirac », en prenant l'exemple du CIE qui serait, d'après vous, un succès. Fin août, il y avait 24 000 chômeurs de plus, ce qui tend à prouver qu'on ne peut vider l'océan du chômage avec une petite cuillère !

L'attente de notre peuple est tout autre, et si ce budget restait en l'état, la fracture sociale ne pourrait que s'aggraver.

Ce sont les salariés, les citoyens qui détiennent, par leurs actions, la clef du changement. Tout au long du débat, les députés communistes seront à leurs côtés pour que ce budget réponde à l'exigence nationale en matière d'emploi et de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Le Gouvernement souhaite que l'Assemblée repousse la question préalable. D'ailleurs, si M. Bocquet lui-même annonce en conclusion les positions que défendra le groupe communiste tout au long du débat, c'est qu'il n'a pas le moindre doute sur l'issue de sa motion.

Je ne reviendrai pas sur le détail de ses observations, mais je m'étonne que l'on puisse continuer à soutenir que la rigueur budgétaire, c'est Maastricht.

**M. Jean-Pierre Brard.** Cinq, quatre, trois : c'est vous qui l'avez dit !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Quel est votre idéal de gestion publique, monsieur Brard ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Satisfaire les besoins sociaux !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Le déficit chronique ? Mais financé par qui ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous, vous financez les banquiers !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Un pays qui s'abandonne au déficit et au surendettement : c'est cela votre idéal démocratique ? C'est cela votre conception de la souveraineté nationale, d'une France libre de son destin et de son avenir ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes un homme du XIX<sup>e</sup> siècle, un nouveau Guizot !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Vous parlez, monsieur Bocquet, d'une fusion de la CSG et de l'IRPP. Je n'ai fait qu'évoquer la nécessité de réfléchir, au nom de l'équité et de la solidarité, à de nouvelles modalités de calcul d'un impôt qui pourrait, pour partie, être proportionnel et, pour partie, être progressif.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous mettez de l'eau dans votre vin, mais le vin coupé est toujours frelaté !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.**

Je suis un adepte du respect des opinions d'autrui, et la modération inspire le plus souvent ma pensée et mon propos, monsieur Brard. Je souhaite que nous ayons l'occasion de nous mieux connaître pour dissiper tout malentendu à ce sujet.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quant à nous, nous sommes des adeptes de saint Thomas. Nous croyons aux actes plus qu'aux paroles !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Je ne peux pas admettre, monsieur Bocquet, les appréciations très critiques que vous avez formulées contre notre politique en faveur du logement. Vous a-t-il échappé qu'en 1996, le total général des dépenses mises au service du logement s'élèverait à près de 141 milliards, contre 134 en 1995 ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les recettes nouvelles ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** S'agissant de l'évolution des dépenses sociales – aide sociale obligatoire, allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion, programme d'action sociale de l'Etat – nous avons inscrit 54,474 milliards pour 1996, contre 47,337 milliards en 1995 et 44 milliards en 1994. Dans ces conditions, comment pouvez-vous prétendre qu'il y aurait, de la part du Gouvernement, une sorte d'abandon ou d'insuffisance de moyens. Non ! Nous mobilisons l'essentiel des ressources au nom de la solidarité.

S'agissant de l'emploi, faut-il vous rappeler que, pour 1996, nous avons inscrit 138 milliards, en progression de 21,2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995 et de 34 p. 100 par rapport à celle de 1994 ?

Vous avez également cru devoir affirmer que l'augmentation de la TVA était en contradiction avec l'emploi. Mais enfin, nous sommes en économie ouverte, en économie mondialisée, et de manière, me semble-t-il, assez irréversible. Vous paraît-il logique de faire peser tout l'effort sur l'emploi, sur ceux qui produisent la richesse nationale, alors que les productions venues d'ailleurs échapperaient à la cotisation ? Je crois que le Gouvernement et la majorité ont été sages d'opter pour un supplément de TVA dans le collectif de 1995, de telle sorte que l'on puisse alléger considérablement les charges pesant sur les salaires, notamment les plus modestes, et permettre aux chômeurs de longue durée de retrouver l'espoir en retrouvant un emploi.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le CIE, ça ne marche pas !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Vraiment, monsieur Bocquet, vos observations me paraissent si peu fondées que je me suis demandé si elles s'appliquaient au projet de budget pour 1996. Vous ne vous étonnez pas, dans ces conditions, que le Gouvernement souhaite le rejet de la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La commission souhaite-t-elle s'exprimer, monsieur le rapporteur général ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Non, monsieur le président, l'Assemblée est parfaitement éclairée.

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Léonce Deprez, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est une affaire entre gens du Nord ! (*Sourires.*)

**M. Léonce Deprez.** L'intérêt d'une question préalable, c'est qu'elle permet d'y répondre, et je pense que notre collègue Alain Bocquet a trop de bon sens pour ne pas souhaiter que le groupe UDF s'oppose à son adoption.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quel raisonnement tortueux !

**M. Léonce Deprez.** Vous me comprenez très bien, monsieur Brard. En tout cas, M. Bocquet me comprend, puisque nous sommes, en effet, de la même région.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais lui s'oppose aux casinos !

**M. Léonce Deprez.** La loi de finances est le grand rendez-vous annuel qui conditionne la vie de la France et des Français. Si l'Assemblée, en adoptant la question préalable, concluait qu'il n'y a pas lieu à délibérer, il faudrait que le budget soit promulgué par voie d'ordonnance. Ce serait le contraire de la démocratie, et personne ici ne veut d'un budget technocratique.

Le débat qui va s'ouvrir doit tendre à améliorer le projet de loi de finances par des amendements. Le ton de nos ministres, la maîtrise qu'ils ont de leur sujet doivent favoriser ce dialogue. Nos collègues des groupes de la majorité comme de l'opposition devraient en profiter. C'est une circonstance assez rare et il faut souligner que de telles conditions sont très favorables à un échange constructif.

**M. Jean de Gaulle.** C'est vrai !

**M. Léonce Deprez.** L'objectif de nos propositions doit être de renforcer l'effort qui sous-tend ce budget, un effort de conciliation entre deux exigences : réduire la fracture sociale et préparer la France à une compétition économique de plus en plus ouverte.

Là où Alain Bocquet relève une contradiction, je vois pour ma part une claire volonté de conciliation entre deux devoirs : favoriser le développement économique et les emplois ; poursuivre nos efforts en direction de la monnaie unique européenne.

Ces deux devoirs, à n'en pas douter, se conjuguent, et je souhaite vivement, monsieur Arthuis, que vous fassiez encore un effort de pédagogie pour convaincre tous les députés de la nécessité de poursuivre notre marche vers la monnaie unique. Qu'il me soit permis de rappeler, au nom du groupe UDF, que les exportations demeurent l'élément moteur de la croissance et de la création d'emplois. Nos paysans, nos marins-pêcheurs, nos PME, nos entreprises industrielles et tertiaires ont trop souffert des troubles monétaires récents, trop souffert des dévaluations compétitives de la lire italienne, des monnaies scandinaves et, à un moindre degré, de la livre sterling. Et quand les entreprises souffrent, ce sont les travailleurs de ces entreprises qui souffrent !

**M. Jean-Pierre Brard.** Voici le nouveau chantre de la classe ouvrière ! On aura tout vu !

**M. Léonce Deprez.** Tous les acteurs de notre vie économique et sociale ont compris la nécessité d'une règle du jeu, d'une concurrence loyale garantie par l'introduction de la monnaie unique européenne. Il nous faut aussi préparer l'instauration de relations stables entre la monnaie unique et les autres monnaies de l'Union européenne appelées à s'y intégrer ultérieurement.

Le projet de budget pour 1996 engage la réduction des déficits publics dans la perspective de la limitation à 3 p. 100 du PIB, objectif à atteindre en 1998. Il faut donc le considérer comme une étape vers le rendez-vous de la monnaie unique du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Afin de concilier l'exigence de la croissance et celle de la réduction des déficits publics, nous devons proposer des mesures correctives pour soutenir l'investissement, le logement, la création d'emplois et l'aide aux plus démunis.

Ainsi que l'a souligné le Premier ministre – le président de la commission des finances l'a aussi rappelé – la réduction des déficits est la condition d'une baisse des taux d'intérêt au service de la croissance et de l'emploi. Dans cette stratégie de réduction des déficits, amorcée sous le gouvernement d'Edouard Balladur, nous devons rappeler, au cours de ce débat et des suivants, que les relèvements d'impôts et de taxes ont atteint leurs limites. Je pense que les ministres chargés des finances le savent.

Certes, nous devons accepter un éventuel ajustement de la CSG pour sauver notre sécurité sociale – nous le voulons tous – mais il conviendra de revenir, au cours des deux prochaines années, à la stabilisation des prélèvements obligatoires. Il faudra également engager la réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu et accentuer notre stratégie de réduction des charges des entreprises pour les rendre plus compétitives et favoriser ainsi la confiance indispensable à la relance de la consommation.

Le débat sur ce projet de loi de finances va donc s'ouvrir à des propositions d'économies, mais il doit aussi permettre l'accentuation des mesures de relance d'activités de base comme le bâtiment, les travaux publics, les transports qui, par eux-mêmes, créent une valeur ajoutée de 100 milliards de francs, soit 15 p. 100 du PIB. Il doit s'ouvrir, enfin, à l'ambition, que nous avons développée l'année dernière au cours d'un vaste débat, de rééquilibrer la vie économique et sociale sur notre territoire, en nous intéressant d'abord à ce vaste espace rural français que la loi Pasqua de février 1995 nous entraîne à reconquérir.

Le projet de budget pour 1996 doit marquer, à cet égard aussi, une première étape dans le retour à une vraie politique d'aménagement du territoire. Certes, les mesures qu'il prévoit en faveur de ce secteur sont insuffisantes, mais cela tient aux limites financières dans lesquelles il doit se tenir. Il sera donc indispensable d'aller plus loin en renforçant, dès 1997, la politique d'aménagement du territoire en direction des « pays », notion qu'il faut restaurer afin qu'ils redeviennent l'une des bases territoriales de la vie de nos régions.

**M. Marc Le Fur.** Très bien !

**M. Léonce Deprez.** Compte tenu de l'importance du débat qui va s'ouvrir, nous avons donc toute raison de rejeter la question préalable. Nous souhaitons que, au terme d'un dialogue constructif avec le Gouvernement, le budget pour 1996 soit adopté comme le prélude aux réformes en profondeur dont a aujourd'hui besoin la société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.  
(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

**M. Alain Bocquet.** C'est dommage !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les béni-oui-oui !

#### Discussion générale

**M. le président.** Nous en arrivons à la discussion générale. Après m'en être entretenu avec le Gouvernement, je propose à l'Assemblée de consacrer le reste de la séance

de ce soir à l'audition de deux heures d'orateurs. Il resterait ainsi deux heures également pour la séance de demain matin, la discussion générale devant être menée à son terme demain après-midi. (*Assentiment.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est une nature délicate. Il faut qu'il aille se coucher tôt ! (*Sourires.*)

**M. le président.** A qui vous adressez-vous, monsieur Brard ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Je formulais une considération de caractère général sur la résistance du président de séance !

**M. le président.** Monsieur Brard, je ne vous permets pas des considérations de cet ordre. Elles sont malvenues et je vous dispense de les formuler. J'ai simplement proposé, avec l'accord du Gouvernement, de répartir les temps de parole en deux séances équilibrées, ce soir et demain matin.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre, avec cette loi de finances nous pouvions espérer des mesures novatrices, conformes aux promesses électorales prodiguées il y a quelques mois. Souvenons-nous de ces propos : « Trop d'impôt tue l'impôt » et « Il faut réduire la fracture sociale ». Qu'en est-il des réponses que vous apportez ?

Nous relevons, d'un côté, un matraquage fiscal sans précédent et une excessive aggravation des inégalités ; de l'autre, des réductions de crédits qui mettent en péril de nombreux services.

Avant d'aborder ces différentes mesures, je vous livrerai quelques interrogations à propos de cette fracture sociale dont on parle tant.

La ressentons-nous tous de la même façon ? Avons-nous tous conscience que plusieurs milliers de Français vivent encore dans le plus extrême dénuement ? Que contient ce budget pour eux ? Savez-vous qu'il faut plus de dix ans à un smicard, plus de quinze ans à un petit éleveur de montagne pour gagner le salaire mensuel d'un grand patron, d'une vedette de l'audiovisuel ou des sports ? Quelles mesures proposez-vous pour réduire ces inégalités révoltantes ?

Force est de constater, en examinant les mesures fiscales contenues dans ce projet, que toutes les dispositions nouvelles, comme celles mises en œuvre depuis 1993, vont, au contraire, dans le sens d'une aggravation de ces inégalités. Ainsi a été engagé un relèvement sans précédent des impôts indirects – la TVA, la taxe sur l'essence – les plus injustes puisqu'ils pèsent sur tous sans distinction, donc plus lourdement, en proportion, sur les plus modestes. Vous poursuivez dans la même voie avec un nouveau relèvement de la taxe sur l'essence et, plus récemment, avec une hausse de 27 p. 100 du forfait hospitalier.

A propos de l'impôt sur le revenu, vous n'avez qu'une seule idée en tête : élargir son assiette. Cela pourrait être louable, mais vous l'élargissez afin qu'elle concerne davantage les contribuables de condition modeste. Tel est le cas avec la suppression de la déduction des primes d'assurance-vie, celle de la déduction des intérêts d'emprunt souscrit pour l'acquisition de l'habitation principale pour les bénéficiaires des emprunts à taux zéro – lesquels, soit dit en passant, seront plutôt avantageux pour l'Etat puisque cette formule lui permettra de réaliser une économie de 550 millions de francs. Tel est encore le cas avec

la suppression de la déduction supplémentaire pour frais professionnels, laquelle est présentée comme un privilège, même lorsqu'elle concerne, par exemple, les employés du textile ; je ne savais pas qu'ils étaient des privilégiés !

Votre préoccupation est, surtout, de réduire la progressivité de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire d'alléger la charge des plus favorisés. En 1994, vous avez déjà opéré un allègement de 20 milliards de francs de cet impôt et vous semblez n'avoir pour objectif que celui d'aller plus loin, de réduire encore la progressivité, de supprimer le taux d'imposition à 56,8 p. 100.

La même préoccupation vous anime quand, alors que vous demandez tant d'efforts aux plus modestes, vous vous gardez de toucher à certains privilèges, par exemple à celui donné au système des stock-options qui permet de réduire l'imposition à 16 p. 100 au lieu de 56,8 p. 100.

Nous vous proposerons un amendement sur ce point et nous verrons bien si vous l'acceptez.

Vous ne touchez pas non plus aux fabuleux avantages donnés par la loi Pons.

Vous allez encore plus loin quand, sous prétexte de sauvegarder la transmission des entreprises, vous proposez une déduction fiscale pouvant aller jusqu'à 50 millions de francs. Or, monsieur le ministre, savez-vous ce que cela peut représenter pour le smicard ou pour le petit éleveur de montagne dont je vous parlais tout à l'heure ? Aucun d'entre eux ne gagnera le dixième de cette somme en travaillant toute sa vie. Est-ce cela l'égalité dont vous parlez ? Voilà où réside la fracture sociale.

En fait nous n'avons pas les mêmes références. Il existe un abîme entre vos conceptions, vos propositions et la réalité de la condition de vie de la majorité de nos concitoyens.

Et puis, il y a les prélèvements indirects que vous opérez sur les collectivités locales, les obligeant, du même coup, à augmenter la fiscalité locale, en particulier la taxe d'habitation.

Dès son arrivée au pouvoir, au mois d'avril 1993, M. Balladur a demandé des efforts aux collectivités locales pour redresser l'économie. Elles les ont consentis, mais pour quels résultats puisque M. Juppé proclame que l'état des finances est calamiteux ?

Dressons donc un bilan des deux dernières années en la matière : suppression de l'indexation de la DGF en 1994 et 1995, ponction sur le fonds de compensation de la taxe professionnelle, majoration des frais de recouvrement de l'impôt pour plus de 2 milliards de francs, majoration des cotisations à la CNRACL, prélèvement sur les droits de mutation des départements, et j'en passe.

Pour 1996, vous proposez un pacte de stabilité, mais il nous sera imposé, car la plupart des élus le rejettent.

**M. Jean Tardito.** Absolument !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il s'agit en fait d'un pacte de régression, puisqu'il implique la suppression de la première part de la dotation globale d'équipement, la poursuite de la majoration, pour frais d'assiette, qui représentera plus d'un milliard de francs, le maintien de l'augmentation du prélèvement opérée sur la CNRACL au titre de la compensation. J'ajoute qu'est programmée, pour l'année prochaine, une réduction de plus d'un milliard de francs du fonds de compensation de la taxe professionnelle. Au total, ce sont plus de 20 milliards de francs que l'Etat répercute ainsi sur les budgets des collectivités locales.

Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher cette somme des 20 milliards de francs d'allègements que vous avez accordés en 1994 au titre de l'impôt sur le revenu. Cela démontre que vous avez choisi de diminuer un impôt équitable, un impôt progressif par rapport aux revenus, et de compenser cela par un accroissement des prélèvements opérés au détriment des collectivités locales, les obligeant ainsi à augmenter leurs impôts, en particulier la taxe d'habitation qui est l'impôt le plus injuste, injustice encore accentuée par vos tergiversations quant à la révision des bases des valeurs locatives.

Au registre des dépenses, je pourrais déplorer, par exemple, les réductions de crédits dont est victime le budget du ministère de la santé. En l'occurrence, monsieur le ministre, vous ne sauriez prétendre qu'une diminution de 25 p. 100 des crédits d'investissement des hôpitaux est un progrès ! Je limiterai cependant mon propos à l'aménagement du territoire, parce que le sort réservé à ce secteur me paraît traduire avec éloquence les contradictions entre vos propos et la réalité, entre ce que vous dites et ce que vous faites.

Pourtant, que n'avons-nous entendu sur l'aménagement du territoire ! En 1992, lors de la réforme de la politique agricole commune, qui avait provoqué de grandes manifestations paysannes, l'espace rural n'avait pas de meilleur défenseur que vous ! Ensuite, pendant plus d'un an, on nous a rebattu les oreilles avec un grand projet relatif à l'aménagement du territoire. Malheureusement, la montagne a accouché d'une souris et, deux ans après, nous pouvons juger de la supercherie. Si le budget de 1995 pouvait encore laisser planer quelques illusions, les propositions pour 1996 mettent en lumière vos contradictions.

Ainsi, les crédits du fonds national d'aménagement du territoire sont en diminution de 25 p. 100. En 1996, ils seront inférieurs à ce que représentaient, en 1993, les quatre fonds qu'il remplace et dont le total s'élevait alors à 1 682 milliards de francs. De même, les crédits de la prime à l'herbe diminuent de 500 à 400 millions de francs.

Quant aux crédits routiers, ils mettent en évidence les manipulations de débudgétisation. En 1994, les crédits de paiement étaient de 7,6 milliards de francs. La création du fonds d'investissement des transports, financé par la nouvelle taxe sur les autoroutes, devait, logiquement, entraîner une augmentation. Or, en 1996, malgré le doublement de cette taxe, les crédits de paiement ne s'élèveront qu'à 7 746 milliards de francs tandis que les autorisations de programme seront en diminution. En réalité ce fonds, qui devait permettre d'accroître les programmes routiers pour les zones défavorisées, est complètement détourné de sa vocation puisqu'il sert uniquement à réduire le déficit de l'Etat. Une fois de plus le Parlement, qui a adopté cette disposition, sera bafoué.

Les explications que vous donnez sur la diminution des crédits de l'agriculture sont intéressantes à relever. Certes, comme vous le dites, le revenu des agriculteurs a augmenté en 1993 et en 1994. Merci, monsieur Bérégozov, car c'est grâce à la réforme de la politique agricole commune et à l'instauration de primes, notamment celle à la vache allaitante que ce résultat a été obtenu ! Toutefois, il faudrait bien mal connaître la situation des éleveurs de montagne pour penser que l'on a pu rattraper tout le retard.

On comprend que, dans une telle situation, face à une telle incohérence, vous soyez « déboussolés », ce qui vous conduit, mes chers collègues, à voter n'importe quoi, un

peu à tort et à travers, par exemple une réduction de 4 milliards de francs de crédits qui aggravera encore les difficultés que connaissent les services.

Vous êtes polarisés par la réduction du déficit budgétaire. Vous aviez pourtant d'autres moyens pour le réduire de façon substantielle. Je vous en rappelle quelques-uns. Pourquoi avoir diminué l'impôt sur le revenu de 20 milliards de francs ? Si vous ne l'aviez pas fait, vous auriez pu réduire le déficit budgétaire d'autant. Pourquoi avoir autant allégé, sans résultat pour l'emploi, les charges des entreprises au lieu de diminuer d'autant le déficit budgétaire ? Qu'avez-vous fait des 30 milliards de francs d'augmentation de la taxe sur les carburants et des 120 milliards de francs qu'ont rapporté en trois ans les privatisations ?

Pourquoi ne pas utiliser les gisements de recettes que nous vous proposons et qui permettraient en surplus de réduire les inégalités ? Ainsi nous vous présenterons des amendements sur les stocks-options, sur l'augmentation de l'ISF, sur la suppression des avantages de la loi Pons.

Cette énumération montre, à l'évidence, qu'avec une volonté politique, avec le souci de réduire les inégalités, il était possible, aussi, de diminuer le déficit en préservant l'essentiel dans le fonctionnement des services et le développement de notre économie. Malheureusement, vous avez opéré d'autres choix. Ces choix, cette politique vous ont conduit à présenter ce budget incohérent, générateur d'inégalités, que nous refusons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre, je vous ai bien entendu affirmer que mettre la fiscalité au service de l'emploi, rendre la fiscalité plus juste, rééquilibrer, conformément à la promesse du Président de la République, l'imposition sur le travail et celle des revenus des placements, étaient les objectifs du volet fiscal du budget pour 1996.

Malheureusement, le projet présenté est loin de répondre à l'attente des Français. Même M. Léonce Deprez – qui nous a quittés – vient de souligner qu'il fallait l'améliorer. Je l'ai noté au passage.

Loin de concrétiser une rupture, ce budget, encadré par Maastricht, comme les précédents, se traduira par des difficultés accrues pour les salariés, les collectivités locales et l'emploi. Pourtant, M. le secrétaire d'Etat au budget, présent ce soir, a osé affirmer cet après-midi à la tribune que l'on était sur la bonne voie. Il faut le faire !

La référence à l'équité ne relève-t-elle pas du trompe-l'œil – on fait même croire à la rupture fiscale ! – quand les quatre cinquièmes de l'effort fiscal supplémentaire demandé aux Français seront, au nom de la réduction du déficit, supportés par les salariés et par les familles à faibles revenus, bien souvent, avec tous les effets pervers que cela ne manquera pas d'entraîner sur l'activité économique et sur l'emploi.

L'augmentation de la TVA, aujourd'hui annoncée comme une étape inévitable vers la TVA sociale, ne représentera pas moins de 100 milliards de francs supplémentaires entre la loi de finances initiale pour 1995 et les prévisions pour 1996, ponctionnés principalement sur la consommation populaire. Ce n'est pas le relèvement marginal des impôts sur les sociétés ou sur la fortune qui équilibrera les deux plateaux de la balance.

Il s'agit encore de trompe-l'œil. Dans les rues de Marseille, on appelle cela le bonneteau.



**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est un vieux jeu !

**M. Jean Tardito.** Non, monsieur le rapporteur général, c'est encore un jeu d'actualité. La preuve, nous sommes en plein dedans !

Simultanément, se poursuit la mise en œuvre du dogme de l'allègement du coût du travail, avec plus de 50 milliards de francs transférés vers les entreprises sans aucune garantie en ce qui concerne l'emploi.

Comme chaque année, si ce n'est pas deux fois dans l'année – cette année, c'est le cas – il nous est demandé d'accroître un peu plus le véritable racket sur l'automobiliste qui n'a d'autre choix que de verser toujours plus de taxes tout simplement pour se déplacer, et souvent pour se rendre à son travail.

Comment ne pas rester sceptique devant ce marché de dupes que constituent, en matière de logements, les emprunts à taux zéro, avec la suppression des dispositions liées aux PAP ou la ponction injuste que l'on entend faire subir aux organismes HLM, avec le risque de renforcer leurs difficultés et de fragiliser la vie sociale de nombreux quartiers en pénalisant des familles disposant d'un revenu moyen vivant en HLM ? Au cours de leur dernier congrès, ces organismes ont fortement souligné les dangers d'une telle politique.

De même, comment admettre, au nom de l'« équité » ou des « économies nécessaires » – selon vos propres expressions – d'exclure de nombreuses familles du plafonnement de la taxe d'habitation, tout en maintenant inchangés les avantages liés aux jetons de présence dans les conseils d'administration ?

**M. Yves Fréville.** Charasse n'est plus là pour négocier !

**M. Jean Tardito.** Je ne fais que constater des réalités ! « Economies », prononcez-vous comme un leitmotiv. Ce sont ces mêmes économies qui servent de prétexte pour supprimer la première part de la dotation globale d'équipement afin de rester dans le cadre du pacte de stabilité avec les collectivités locales. M. Bonrepaux a eu raison de dire « imposé ».

**M. Didier Migaud.** Bien sûr ! C'est de la régression !

**M. Jean Tardito.** Et heureusement, chers collègues, la commission des finances s'est montrée vigilante sur cette disposition. En tout cas, je constate que, pour le moment, elle n'est pas supprimée et que l'on veut faire avaliser par les élus un pacte avant que l'accord ne soit signé.

Cette stabilité, au même titre que le gel des salaires des fonctionnaires, signifie la baisse du pouvoir d'achat des collectivités locales, la régression du pouvoir des collectivités et, en définitive, de leur « pouvoir pouvoir ». Les maires savent qu'elle va se traduire par des difficultés accrues pour les collectivités locales et, en définitive, pour les populations. Et vous parlez encore de réduire la fracture sociale ?

Une telle orientation n'aura que des répercussions négatives sur l'activité, notamment pour un grand secteur de main-d'œuvre comme le bâtiment et les travaux publics. N'oublions pas que les collectivités locales, par leurs équipements, réalisent les trois quarts des investissements publics de la nation.

C'est bien dans ce contexte de rigueur accrue, imposé, que l'on annonce encore plus sévère pour les prochaines années puisqu'il est question de surenchérir en 1997 sur les critères de Maastricht, qu'il faut situer l'impact symbolique et limité en volume des dispositions sur la fiscalité de l'épargne.

Certes, quand M. le ministre de l'économie a, en commission des finances, dit qu'un couple marié pouvait placer plus de 4 millions de francs et retirer 300 000 francs de revenus par an sans payer d'impôt, j'ai cru entendre, sous les sarcasmes habituels, un député communiste prêcher la bonne parole.

Les conséquences de ce constat initial sont peu nombreuses dans le budget. Pour autant, notre groupe le prendra en compte sans participer au débat interne à la droite sur l'assurance-vie et en votant pour l'article 4 sur l'abattement des revenus d'obligations. Mais on reste très loin du compte.

S'il est légitime, indispensable, de taxer de manière plus sérieuse les revenus financiers, estimés à 310 milliards de francs, encore faudrait-il distinguer ce qui relève de l'épargne issue du travail, qui doit être garantie, de ce qui relève des revenus purement spéculatifs.

S'il est un domaine où les dispositions annoncées ne font qu'écorner des privilèges, c'est bien celui de l'impôt sur la fortune, dont le plafonnement est à peine remis en cause.

En se polarisant sur la seule épargne des ménages, le Gouvernement refuse de s'attaquer au cancer financier au sein même des activités productives, c'est-à-dire de l'entreprise.

Ce qui est en cause dans la financiarisation de l'économie, c'est autant l'argent qui dort que le gâchis dans l'utilisation des ressources et les choix de gestion des entreprises ou des banques. Comment ignorer les 30 milliards de fraude à la TVA, par exemple ?

Comment ignorer les 400 milliards de revenus financiers des institutions financières qui témoignent de la dérive spéculative ? Faut-il leur accorder une prime supplémentaire avec les hausses des taux d'intérêt liées à la défense du franc face aux pressions extérieures ? M. Méhaignerie, cet après-midi, parlait « des partenaires vertueux dont nous voudrions rejoindre le cercle ».

Un emprunt obligataire, outre qu'il contribuerait à la réduction des déficits publics, s'avère nécessaire pour inciter les banques à octroyer des crédits qui financeraient l'investissement productif, en particulier pour les PME et PMI, mesure qui serait infiniment plus efficace pour l'emploi que la réforme de la transmission des entreprises qui est avant tout un effet d'annonce et dont l'efficacité est douteuse, sans même s'interroger sur le plan constitutionnel.

De même – et ce n'est pas de l'argent qui dort – des dispositions devraient être prises afin de réorienter vers l'investissement productif les quelque 330 milliards de francs des revenus des entreprises non financières qui alimentent la spéculation. Les entreprises sont incitées actuellement à s'éloigner de ce qui devrait être leur mission principale : la création de richesses et d'emplois. Que prévoit le Gouvernement dans son projet d'orientation fiscale pour les y amener ? Quel contrôle institue-t-il pour la transparence dans l'utilisation des fonds publics ? Aucun !

S'agissant de ce projet d'orientation, nous ne pouvons que refuser ce qui mettrait en cause la progressivité du barème ou les abattements existants à l'occasion d'une fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu. Étendre la CSG à tous les revenus, y compris aux prestations sociales, ne serait qu'une fausse fenêtre sur l'équité, l'objectif étant celui du patronat : transférer quelque 400 milliards de francs de cotisations sociales sur le budget de l'Etat ou ramener à 40 p. 100 la tranche supérieure.

L'objectif, par exemple, d'une réforme démocratique de la fiscalité, c'est de venir à bout de l'évasion fiscale dans les entreprises, de rompre avec le financement de l'économie, encouragé jusqu'à ce jour, par près de 150 milliards de francs d'exonérations fiscales. Il faut une orientation alternative qui ne se limiterait pas à rechercher, comme aujourd'hui, sous la pression et les critères de convergence de Maastricht et de la Commission de Bruxelles, la réduction des déficits en refusant de s'attaquer aux causes de ce déficit, mais en donnant la priorité à l'emploi et à l'investissement sur la finance, c'est-à-dire en mettant la justice fiscale au service de l'efficacité économique, en privilégiant la qualification des femmes et des hommes plutôt que de s'engager dans l'impasse dramatique d'aujourd'hui qui conduit à éliminer à tout prix le travail vivant.

Cette démarche, qui répond à l'attente profonde des Français, doit se traduire dans le budget sans attendre une loi ultérieure. Les députés communistes présenteront plusieurs amendements en ce sens.

Qu'il s'agisse de la création d'un impôt sur le capital non réinvesti des entreprises, de l'avoir fiscal, de la taxation des mouvements de capitaux, de la suppression des avantages liés aux stock-options, du quadruplement de l'impôt sur la fortune ou d'un emprunt obligatoire sur les banques et les compagnies d'assurances pour réduire la dette, il y a des possibilités. Les recettes pourraient servir à réduire l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et le foncier bâti et permettraient d'augmenter les budgets sociaux pour l'emploi et les services publics.

Faire jouer à la fiscalité un rôle incitatif pour l'investissement et l'emploi passe par la réforme de la taxe professionnelle en diminuant la part salariale dans le calcul de cet impôt et en augmentant la part des actifs financiers. Cette proposition est d'ailleurs avancée par des élus de toutes sensibilités et des spécialistes des finances locales. C'est un débat que nous avons déjà eu lors de la discussion de la loi de finances rectificative au mois de juillet.

De même, il est possible de voter rapidement un projet de loi alignant le taux des cotisations des revenus financiers sur celui des salaires, ce qui rapporterait quelque 80 milliards de francs.

**M. Alain Levoyer** et **M. Yvon Jacob**. C'est l'heure, monsieur le président !

**M. Jean Tardito**. Ces propositions, nous les défendrons tout au long de la discussion budgétaire avec une seule préoccupation, messieurs les ministres : que se concrétise cette exigence de réorienter l'argent au service de l'emploi, d'allier justice fiscale et progrès économique pour donner corps à cette aspiration des Français qui continue à s'exprimer avec force.

**M. Yvon Jacob**. M. Tardito parle depuis un quart d'heure !

**M. Jean Tardito**. Non seulement votre budget est inadéquat, mais il est déconnecté de la vie réelle du pays, il est contre l'intérêt de la France, donc dangereux pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président**. Pour tenir les délais que nous nous sommes impartis, je prie les orateurs de ne pas dépasser leur temps de parole.

**M. Jean Tardito**. Merci, monsieur le président.

**M. le président**. Après l'élégante remarque de M. Brard, je m'en serais voulu de vous couper la parole !

La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry**. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les parlementaires ont pour mission première de voter le budget de l'Etat. Ce sont eux qui doivent déterminer les ressources de la nation et les dépenses qu'ils souhaitent voir effectuer en priorité. Malgré cela, quels commentaires entendons-nous depuis plusieurs jours après le travail de la commission des finances ? « Les députés se rebellent contre le Gouvernement ». Ou encore, « Les balladuriens ont démonté le budget de M. Juppé. » Bref, on reproche au Parlement d'effectuer son travail dans le cadre strict de ses prérogatives.

Mes chers collègues, la France est malade. Une crise de confiance sans précédent, moins de six mois après l'élection présidentielle, traverse actuellement le pays. Nombreux sont nos concitoyens qui ne croient plus en rien. Certains mettent sur le compte du règne de la « pensée unique » tous les maux de la société. D'après eux, parce que la France est engagée dans la voie de la construction européenne, tous les problèmes auxquels nous devons faire face seraient résolus si l'on inversait les priorités. La politique du franc fort est de plus en plus remise en cause et il suffirait, pour certains, d'y mettre un frein pour relancer l'économie nationale.

On peut s'interroger sur l'avenir du commerce extérieur, par exemple, si de tels choix devaient être opérés.

Je crois, personnellement, que la construction européenne doit être intensifiée et la marche vers la monnaie unique accélérée pour sortir, non pas la France, mais l'Europe, du marasme dans lequel elle se trouve. Nous ne devons plus raisonner en nous regardant le nombril, mais compter avec nos partenaires européens dans nos choix budgétaires. C'est la voie qui semble être prise si l'on considère les orientations initiales du projet de loi de finances pour 1996. La réduction des déficits est clairement évoquée et l'on ne peut que s'en féliciter.

Toutefois, la manière choisie et certaines mesures proposées portent à confusion, par exemple la suppression de la réduction de 1 000 francs d'impôt sur le revenu pour les contrats d'assurance-vie qui doit engendrer un gain de 2 milliards de francs. Qui sont les détenteurs de ces contrats d'assurance-vie ? Ce sont souvent de petits épargnants qui, en plaçant moins de 350 francs par mois, peuvent bénéficier de cet avantage fiscal. Une nouvelle fois, hélas ! on nivelle par le bas. Ce sont les catégories moyennes qui sont sollicitées pour pallier les difficultés financières de la France.

D'autres orientations auraient pu être envisagées, comme l'augmentation à 25 p. 100 des droits perçus sur les plus-values mobilières.

La suppression des abattements de 8 000 francs et de 16 000 francs sur les revenus mobiliers touche encore les classes moyennes. Une personne détentrice d'un portefeuille boursier important peut aisément supporter une telle mesure. En revanche, elle devra faire un effort proportionnellement équitable si les droits dont elle doit s'acquitter sont portés à 25 p. 100. La solidarité nationale, si souvent citée mais peu mise en application, doit, en effet, être proportionnelle aux possibilités de chacun.

J'espère que le Gouvernement apportera toute son attention aux amendements que j'ai déposés dans ce sens.

Monsieur le ministre, votre budget est le symbole de la politique menée depuis maintenant près de six mois par le Gouvernement, c'est-à-dire tâtonnement et demi-mesures.

Le Président de la République a été élu en soulevant dans le pays une forte aspiration au changement et à la réduction de la fracture sociale. Il lui reste six ans et demi pour présenter de fortes mesures qui devront armer la France pour le troisième millénaire.

Aujourd'hui, le scepticisme l'emporte chez nombre de nos concitoyens qui doivent être rassurés. A défaut, l'expression du mécontentement qui monte dans notre pays pourrait prendre des formes difficilement maîtrisables. Les attentes engendrées lors de la dernière élection présidentielle ne doivent pas être déçues. Vous disposez d'une forte majorité, du temps pour travailler, alors, entreprenez les grands chantiers qui s'imposent !

La réduction forte des déficits doit se concrétiser par celle du train de vie de l'Etat.

Les symboles ne suffisent plus, il faut maintenant opérer vite et franchement.

Chacun connaît les dysfonctionnements et les aberrations de notre système de protection sociale.

Chacun sait qu'il vaut mieux, pour une certaine catégorie d'inactifs, le rester, plutôt que de reprendre un emploi. Il s'agit, pour moi, non pas de dénoncer les chômeurs dans leur ensemble, mais les personnes qui peuvent, compte tenu de leur propre patrimoine, rester inactives et percevoir les allocations chômage.

Ce sont là des exemples réels, et nul ne peut nier dans cette assemblée que l'attente de nos concitoyens passe aussi par la prise de mesures radicales.

« Faites la révolution », vous disais-je, faites-la avant qu'elle ne vous précède. Un premier signe pourrait être d'accepter certains amendements courageux présentés par mes collègues. Un second serait de dire clairement que la solidarité nationale doit s'exprimer, en priorité, en fonction des possibilités de chacun.

Les classes moyennes sont les plus nombreuses dans notre pays. Elles ne pourront supporter plus longtemps les ponctions fiscales qui leur sont infligées. Il existe des privilèges en France, monsieur le ministre, et le premier n'est pas d'être fonctionnaire ; il est celui de l'argent qui dort, si souvent dénoncé et jamais réellement attaqué.

**M. le président.** La parole est à M. François Grosdidier.

**M. François Grosdidier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le cadre de la discussion générale, j'avais prévu et préparé une intervention assez technique et structurée, mais le climat délétère, engendré par les attaques de toutes parts contre le Gouvernement et son budget, m'a plutôt incité à intervenir autrement, plus sincèrement, peut-être trop.

A propos des différents prélèvements, je laisse tomber les chiffres. Je ne vais pas non plus évoquer certaines questions précises qui me préoccupent, comme la sécurité ou les reconversions industrielles. L'examen du budget par département ministériel, lorsque nous en viendrons à la deuxième partie de la loi de finances, me donnera d'autres occasions. Ce soir j'ai plutôt envie de pousser un « coup de gueule » et de dire mon indignation devant le tir croisé des forces politiques et socioprofessionnelles les plus contradictoires qui visent le Gouvernement et son budget, portant atteinte à la cohérence dans laquelle ils s'inscrivent, ce qui leur permet ensuite – c'est un comble ! – de faire douter de cette cohérence.

Votre budget, messieurs les ministres, est à l'image du Gouvernement : il est intelligent et futé...

**M. Yves Rousset-Rouard.** C'est un peu appuyé !

**M. François Grosdidier.** ... pour découvrir, libérer, actionner les leviers forts pour l'emploi, et ce malgré une situation de surendettement de laquelle nous devons sortir.

Il faut tout de même parler de ce surendettement – 3 300 milliards ! Aujourd'hui, l'opposition se permet de dispenser des cours de finances publiques et des leçons de vertu, alors que 1980 à 1986 furent des années d'endettement. De 1986 à 1988, le gouvernement Chirac a réussi le tour de force de réduire à la fois la dette et les prélèvements.

**M. Didier Migaud.** Par un coup de baguette magique !

**M. François Grosdidier.** Le second septennat socialiste a été marqué par le surendettement. C'est un héritage bien réel. Il faut le dire, mais il faut aussi dire que les responsabilités de M. Rocard et de M. Balladur ne sont pas les mêmes. M. Rocard a laissé filer la dette et monter les prélèvements lors de la croissance retrouvée ; M. Balladur, lui, a fait un effort plus que méritoire pour maîtriser les dépenses en 1993, la seule année de récession que la France ait connue depuis cinquante ans ; ce n'est donc pas tout à fait la même chose.

Ce qui marque d'abord ce premier budget du Gouvernement Juppé, c'est la rupture dans le processus d'endettement, comme en 1986. L'Etat, cette année, décide à nouveau non seulement de ne plus s'endetter, mais de se désendetter. Et c'est déjà une révolution ! Alors même que la croissance n'est pas à la hauteur de ce que l'on aurait pu espérer, ce choix est particulièrement courageux. Dans ces conditions, privés de marges de manœuvre, beaucoup de gouvernements auraient baissé les bras et abandonné toute idée d'action volontariste pour l'emploi.

Le Gouvernement réussit néanmoins à préserver des priorités affirmées par le Président de la République : l'emploi, le logement, la lutte contre l'exclusion, la justice, la culture. C'est déjà un tour de force. Mais il a trouvé des leviers plus puissants encore en faveur de l'emploi. Et le trait de génie de ce gouvernement c'est, à prélèvement global égal, si ce n'est supérieur, de repenser chacun des prélèvements fiscaux ou sociaux au regard de son effet sur l'emploi. Il est le premier gouvernement de l'histoire de la République à apprécier les prélèvements sur ce critère et pas seulement sur les critères pratiques de l'efficacité ou de la rentabilité, ou sur le critère théorique de l'équité. Car la plus grave des inéquités dans la France d'aujourd'hui, c'est bel et bien le chômage.

Cette loi de finances initiale est bien une étape décisive dans la réforme amorcée avec la hausse de la TVA et qui se poursuivra dans le cadre de la réforme fiscale et de la réforme, inévitable, du financement de la protection sociale.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous voulez faire plaisir au Gouvernement !

**M. François Grosdidier.** Je salue l'intelligence et le courage d'un gouvernement qui décide de baisser les charges sur les bas salaires, lesquels correspondent aux emplois les moins qualifiés si facilement remplacés par l'ordinateur et les robots, et, parallèlement, d'augmenter la TVA qui a l'immense mérite de faire peser aussi sur les produits importés déloyalement, par des pays qui ne financent aucune protection sociale, le poids de notre protection sociale.

Je salue l'intelligence et le courage d'un gouvernement qui décide de la diminution substantielle de la fiscalité sur la transmission des entreprises, laquelle, chaque année, tue des emplois par dizaines de milliers. Même si

vous cherchez à l'ignorer, chers collègues de l'opposition, les chômeurs qui en sont les victimes, eux, ne l'ignorent pas !

**M. Augustin Bonrepaux.** Quel résultat pour l'emploi ?

**M. François Grosdidier.** Et parallèlement, ce gouvernement décide la suppression d'avantages fiscaux sur des placements qui ne sont pas les plus productifs en termes d'emplois.

Je sais que la clairvoyance, l'intelligence et le courage des réformateurs n'ont pas toujours raison de l'opposition, dans des unions de circonstance, des conservateurs de tous poils, de droite, de gauche, du centre ou d'ailleurs, dans des féodalités syndicales ou technocratiques.

**M. Didier Migaud.** Des noms !

**M. François Grosdidier.** Il est vrai qu'il y a toujours eu des réformateurs et des conservateurs, dans tous les camps, dans tous les milieux. Et les conservateurs de toutes tendances savent dépasser leurs clivages pour s'unir devant toute menace de réforme importante. L'histoire se répète parfois, et c'est déjà contre ces écueils que s'étaient brisés les rêves de participation et de régionalisation du général de Gaulle. Aujourd'hui s'affrontent de la même façon les héritiers de l'un et les descendants des autres. Et je suis fier d'être des premiers.

**M. Alain Ferry.** Bravo !

**M. François Grosdidier.** Des socialistes responsables du surendettement et de la hausse des prélèvements, même en pleine croissance – responsables mais, il est vrai, jamais coupables des socialistes, les Français n'ont rien à attendre. En revanche, ils ont tout à attendre de la majorité, et de toute la majorité.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous allez nous faire trembler !

**M. François Grosdidier.** Ils attendent de la majorité qu'elle respecte le contrat passé entre le Président de la République et le peuple français, qu'elle l'aide à réformer le pays pour créer des emplois et retisser le lien social, et non qu'elle rejoigne l'opposition sur des positions frioleuses ou sur la défense de prés carrés.

Certes, défendre des mesures dérogatoires au bénéfice des épargnants, petits mais dont l'épargne est investie sur les marchés internationaux, c'est populaire mais cela ne crée pas d'emplois. Affirmer qu'il ne faut pas alléger la fiscalité sur la transmission des entreprises mais plutôt celle qui pèse sur les petits héritages, quelle que soit la nature des biens transmis, c'est populaire, mais cela tue l'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

S'il y a, dans la majorité, des talents qui regrettent de ne plus s'exprimer au sein du Gouvernement, qu'ils s'affirment alors par un effort d'imagination qui aille dans le sens de ce changement voulu par les Français et par le Président de la République. Qu'ils réfléchissent, par exemple, aux diverses façons dont nous pourrions orienter l'épargne autrement, pour qu'elle s'investisse dans le système productif français, notamment dans les PMI-PME qui manquent de fonds propres et qui sont génératrices plus que toutes autres de richesse et d'emplois.

**M. Didier Migaud.** Mais tout va très bien alors, c'est formidable !

**M. François Grosdidier.** Autant d'idées qui s'inscriraient dans la réforme fiscale qui se dessine. C'est d'ailleurs plus qu'une réforme, c'est socialement et fiscalement une révolution.

Mais, messieurs les ministres, une révolution, cela ne se fait pas en s'excusant. Il ne faut pas augmenter la TVA en demandant pardon et en disant qu'on l'abaissera dès qu'on le pourra. Il faut, au contraire, revendiquer fièrement cette hausse de la TVA, aussi fièrement que la baisse des charges. Il faut dire que nous avons emprunté la bonne direction et que lorsque nous récupérerons une certaine marge de manœuvre, nous baisserons les charges avant tout autre prélèvement.

Il faut dire que le financement de la solidarité – et non de l'assurance – par des cotisations, même si cela préserve le « fromage » de M. Blondel, c'est d'abord anti-social, car c'est un impôt pour payer la solidarité qui est rien moins que proportionnel aux revenus, ce qui n'a jamais choqué les élus socialistes et communistes ; et c'est anti-économique, car on fait peser le budget social, le premier des budgets publics, exclusivement sur la production, et parmi les facteurs de production, exclusivement sur le facteur travail.

Ce système, défendu par des politiques archaïques, défendu aussi par des syndicalistes féodaux, génère structurellement le chômage. Dans une économie internationalisée, pour préserver à la fois la solidarité et la compétitivité, il faut repenser tout le système de prélèvement, il faut jouer la TVA plutôt que la CSG, et la CSG plutôt que les charges.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Vive l'impôt indirect, quoi !

**M. François Grosdidier.** En commençant la réforme, monsieur le ministre, vous enclenchez un processus révolutionnaire. Mais la révolution, cela ne se fait pas en s'excusant, cela se fait en chantant. Et c'est ainsi que vous entraîneriez les Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Tardito.** La victoire en chantant !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quel contraste ! D'un côté, une France en situation de convalescence depuis trois ans, avec une croissance modeste mais saine, des créations d'emplois – plus de 200 000 au cours de la dernière année – et, de l'autre, des finances publiques pliant sous un surendettement insupportable.

Que représente, pour un couple avec deux enfants, le montant de la dette ? J'ai fait le calcul : 220 000 francs ; sans compter la dette supplémentaire au titre des entreprises publiques. Et il augmentera de 20 000 francs cette année pour cette famille ! De plus, dans la situation où nous sommes, elle serait obligée, pour en payer les intérêts, de s'endetter encore davantage. Voilà exactement la situation de notre pays !

Le déficit, qui n'avait pas été résorbé pendant les années de prospérité, a explosé lors de la dépression. Il a atteint 355 milliards et, désormais, il s'entretient lui-même.

Jamais sans doute budget n'a été aussi difficile à arrêter.

D'abord difficile à arrêter techniquement, car le premier objectif était de réduire le déficit de 32 milliards. Ensuite, il fallait consolider en année pleine les perspectives arrêtées dans le collectif de juillet pour lutter contre le chômage structurel par l'allègement des charges sociales – encore environ 30 milliards de francs. Enfin, il fallait assumer les conséquences de moins-values fiscales importantes en 1995 pour évaluer les recettes – 30 milliards de francs, pour la troisième fois.

C'était aussi un budget difficile à arrêter politiquement, car l'opinion, bercée d'illusions ou mal informée, pouvait croire que, comme après toute récession, les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes et que la pression fiscale baisserait.

Vous avez eu le courage de concilier ces inconciliables par une politique résolue de réduction des dépenses. Mais le seul respect de la fameuse règle « cinq, quatre, trois » exigera, les années prochaines, des économies qui ne se compteront pas par milliards, mais par dizaines de milliards.

Nous adopterons donc une attitude de responsabilité, visant à vous conforter, voire à vous précéder, dans la voie de l'effort, car l'enjeu de ce budget – et c'est par là que je voudrais commencer mon propos – est de maintenir et de renforcer la croissance.

Or votre stratégie budgétaire est, je crois, la seule susceptible de renforcer la croissance. Pour moi, le fait majeur de l'évolution des dernières années a été la diminution lente, mais continue, de l'investissement. C'est l'insuffisance de l'investissement plus que le niveau du coût du travail qui aggrave ou engendre le chômage. Les cinq dernières années ont sinistré notre appareil industriel : un million d'emplois perdus. L'investissement privé a plongé de quatre points de PIB, tandis que le déficit public augmentait d'autant.

La France se trouve, au fond, dans la situation d'une voiture avec une carrosserie de CX et un moteur de 2 CV qui a bien du mal à la tirer.

Il nous faut donc faire en sorte que l'investissement reprenne.

Une énorme erreur de politique économique a été commise au tout début des années 90, je le dis clairement, lors de la réunification allemande : nous avons voulu suivre l'appréciation du mark et nous avons été obligés de suivre les taux d'intérêt prohibitifs de la Bundesbank.

Mais aujourd'hui, la situation n'est plus du tout la même. Dès lors, pourquoi l'investissement ne reprend-il pas ?

D'abord, parce que la consommation manque de dynamisme. Les Français, qui sont tout à fait rationnels, savent très bien que, sans une politique de réduction des dépenses, en particulier dans le domaine de la sécurité sociale, les déficits d'aujourd'hui seront les cotisations ou les impôts de demain. Face à cette perspective, ils préfèrent ne pas augmenter leur consommation et se constituer, au contraire, une épargne de précaution.

La deuxième cause est mécanique. Il faudrait des taux d'intérêt bas pour que l'investissement reprenne. Un entrepreneur ne se lancera dans un programme d'investissement que s'il est assuré d'une rentabilité supérieure au taux d'intérêt. Mais comment faire pour que les taux d'intérêt baissent ?

Nous sommes dans la situation absolument inverse de celle de 1990. Ce n'est que si nous avons une politique budgétaire rigoureuse que nous pourrions voir la politique monétaire se desserrer. Il n'est pas nécessaire, comme certains le croient, de faire appel à des dévaluations compétitives. En témoignent les taux d'intérêt actuels que connaissent des pays, comme l'Angleterre ou l'Italie, qui se sont livrés à cette sorte de fuite en avant qu'est la dévaluation compétitive. Je les relevais dans un journal d'hier : le taux allemand à long terme est de 6,55 et le taux français est d'un point supérieur. Mais, en Angle-

terre, il est de 8,10 p. 100 – bien supérieur au nôtre ! Et je ne parle pas du taux italien qui est de 11,8. On peut faire le même constat pour les taux à court terme.

Par conséquent, vous avez choisi la bonne stratégie. Encore faut-il qu'elle soit crédible. Encore faut-il que votre politique budgétaire rigoureuse s'appuie sur de bons choix, s'agissant d'équilibrer l'augmentation des impôts et la réduction des dépenses.

S'agissant de l'augmentation des impôts, votre budget, monsieur le ministre, est parfaitement sincère. Il est exact que le produit total des impôts est en augmentation de 50 milliards par rapport au collectif et de 100 milliards par rapport à la loi de finances initiale de l'année dernière. Mais cela montre très bien qu'il n'y avait pas d'autre moyen, pour ne pas augmenter le déficit, que d'augmenter le taux de TVA, comme vous l'avez fait dans le collectif. Sans cela, il n'était pas possible d'arriver à financer l'accroissement des charges sociales et à réduire le déficit.

Mais l'augmentation s'explique aussi par un fait qui n'est pas souligné suffisamment, me semble-t-il. S'il est tout à fait exact que les prélèvements obligatoires ont augmenté en France au cours des dernières années, la part consacrée au budget de l'Etat a chuté de façon extraordinaire dans les années 1990 à 1993 : 16,3 p. 100 en 1990, passant de 14,7 p. 100 en 1993. Nonobstant la petite remontée que je viens de signaler, cette énorme chute a été compensée par une augmentation des prélèvements des collectivités locales, d'une part, et, d'autre part, par les prélèvements de la sécurité sociale. J'ai calculé que sans cette chute des prélèvements obligatoires, nous aurions 120 milliards de recettes supplémentaires disponibles pour le budget de l'Etat. C'est bien la preuve que la politique qui a été menée dans ces années terribles, de 1990 à 1993, a consisté à financer par un déficit du budget de l'Etat les charges sociales, voire les charges des collectivités locales.

**M. Germain Gengenwin.** Il faut le dire !

**M. Christian Bataille.** Et en 1993-1994 ?

**M. Yves Fréville.** Cela est aggravé par l'évolution spontanée des recettes qui augmentent, dans ce projet de budget, hors majoration de la TVA, de 60 milliards de francs. De fait, vous vous heurtez à court terme à une difficulté majeure. Les recettes qui avaient plongé au cours de la dépression reprennent très lentement – cela a été très bien dit par le rapporteur général pour l'impôt sur les sociétés et pour l'impôt sur le revenu. La moindre croissance constatée depuis 1995 engendre des moins-values fiscales que je croyais de 25 milliards mais qui sont, en réalité, de 30 milliards. Et, surtout, il faut le dire aussi, l'économie souterraine se développe ; le troc remplace l'échange avec facture et, au sens propre, dans ce cas précis, il est exact que « trop d'impôt tue l'impôt ».

En revanche, les véritables augmentations proposées dans ce projet de budget sont relativement limitées – nous nous en réjouissons. Elles portent essentiellement sur 4 milliards au titre de l'impôt sur le revenu, et compensent d'ailleurs des réductions déjà votées.

Fallait-il revenir dès aujourd'hui sur la réduction d'impôt accordée au titre des primes d'assurance vie ? Fallait-il supprimer l'abattement de 8 000 francs ou de 16 000 francs sur les revenus des obligations, pour recréer un avantage en faveur des actions ? Je suis persuadé que ces avantages mériteraient d'être reconsidérés, et peut-être supprimés, si l'ensemble de nos incitations en faveur de l'épargne longue et de l'épargne à risque étaient revues.

En effet, je crois que les socialistes sont allés bien trop loin dans la voie de ce que l'on peut appeler la « défiscalisation compétitive », au profit de l'épargne essentiellement financière, oubliant le rôle de l'épargne investie dans l'immobilier.

Prises isolément, ces mesures paraissent injustes car elles frappent d'abord les revenus moyens ou faibles, alors que le taux de prélèvement libérateur est inchangé pour les hauts revenus. Aussi devons-nous trouver un compromis qui fasse que les épargnants les plus modestes ne ressentent pas trop fortement l'effet de ces mesures.

**M. Alain Ferry.** Très bien !

**M. Yves Fréville.** Le rapporteur général, et Charles de Courson pour l'UDF, ont proposé de telles mesures. J'espère que vous ne les récusez pas.

**M. Jean Tardito.** Si c'est de M. de Courson, ce n'est pas bon !

**M. Yves Fréville.** Vous assignez à la politique des dépenses un objectif ambitieux, à moyen terme, à savoir une croissance zéro de 1997 à 1999. Cet objectif implique une réduction annuelle de l'ordre de 0,9 p. 100 des dépenses hors dettes. Cela représente un effort considérable. Vous l'atteignez cette année, puisque les dépenses, hors dette, augmentent moins vite que les prix. Il est vrai que ce résultat n'est atteint que par rapport aux charges qui avaient été actées dans la loi de finances rectificative.

En masse, les dépenses nettes du budget général augmentent de 80 milliards par rapport à la loi de finances initiale. Pourquoi ces dépenses supplémentaires ?

Vous aviez à assurer deux charges incontournables : les 17 milliards d'accroissement de la dette et le coût des mesures exceptionnelles pour l'emploi que l'on retrouve au budget des charges communes, à hauteur de 24 milliards. La première cause est automatique, la seconde est volontariste.

Il ne vous restait donc que 40 milliards pour boucler le budget.

Pour terminer, je voudrais vous donner mon point de vue sur la façon d'opérer des choix qui vous permettent de vous tenir dans ces 40 milliards.

Un premier cercle d'économies s'est fait sur les dépenses militaires – je n'en parlerai pas – mais aussi et surtout grâce à la stagnation, voire à la réduction de l'investissement public. Or il est de mauvaise politique pour la France que ce soit toujours les dépenses d'investissements des titres V et VI qui soient réduites.

**M. Adrien Zeller.** Très juste !

**M. Yves Fréville.** Certes, c'est le plus facile à faire mais – je vous disais tout à l'heure que je craignais la baisse de l'investissement en France – les dépenses d'infrastructures publiques doivent accompagner l'investissement privé et lui permettre de se développer. L'Allemagne, elle, n'est pas tombée dans l'erreur qui aurait consisté à réduire son volume d'investissement public. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des choix. Bien sûr, on ne peut pas, sur le même itinéraire, même au motif de l'aménagement du territoire, à la fois construire une route à quatre voies et un canal à grand gabarit, et électrifier la voie ferrée.

**M. Jean-Pierre Brard.** Sauf si c'est utile !

**M. Yves Fréville.** Il faut malgré tout que l'Etat dépense plus pour ses investissements directs que les 15 milliards inscrits dans le projet de budget. Cela me paraît nécessaire pour l'avenir.

Le deuxième cercle d'économies concerne essentiellement les concours aux collectivités locales, non seulement à elles d'ailleurs, mais aussi aux contribuables locaux, puisqu'une grande partie des impôts locaux sont pris en charge, sous forme de dégrèvements, par le budget de l'Etat.

Vous nous proposez un pacte de stabilité qui consiste tout simplement à faire progresser les prélèvements opérés sur le budget de l'Etat au profit des collectivités en fonction des prix. Au fond, l'Etat ne fait qu'appliquer aux collectivités locales la norme de progression qu'il s'applique à lui-même, et cela me paraît tout à fait normal. C'est une démarche logique, parce que, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il n'y a pas de raison que, dans notre pays, les collectivités locales puissent accroître leurs dépenses en faisant en sorte que, finalement, une part très faible soit supportée par l'impôt local et le reste par le budget de l'Etat.

En revanche, si cette mesure est tout à fait logique, la répartition pose problème. Puisque vous maintenez la croissance de la DGF, vous êtes obligé de rogner celle de la DGE. Je comprends très bien cette démarche, mais il me semble que l'effort est mal réparti, seule la DGE des communes de moins de 10 000 habitants étant maintenue alors que les villes ont à supporter de très nombreuses charges. Il y a un problème évident de lisibilité de votre politique à l'égard des villes et il serait logique que l'effort soit réparti également entre les types de collectivités, les départements ayant, ô combien ! déjà contribué par le prélèvement sur les droits de mutation.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les communes ? Qui paie la politique sociale ?

**M. Yves Fréville.** La stabilisation des dégrèvements de fiscalité locale, qui ne profite pas simplement aux collectivités mais aussi aux contribuables locaux, me paraît être un objectif aussi important. Or leur coût continue à exploser. Les dégrèvements de taxe professionnelle passent dans ce budget de 32,6 à 38,5 millions de francs en dépit des mesures prises. Ces dégrèvements déresponsabilisent les élus, les augmentations d'impôt n'étant répercutées que partiellement, voire pas du tout, sur nombre de contribuables. Des mesures de redressement s'imposent.

La modification du plafonnement de la taxe d'habitation en fonction de l'impôt sur le revenu...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est une honte !

**M. Yves Fréville.** ... est tout à fait normale dès lors que l'on paie un impôt sur le revenu supérieur à 13 000 francs, ce qui me paraît déjà correspondre à un certain niveau de revenus.

Le plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée mérite également d'être maintenu. Reste la difficulté, qui a été soulignée, de ne pas pouvoir répercuter une partie de ce plafonnement de l'impôt sur les collectivités locales pour des raisons techniques.

Enfin, deux noyaux durs constituent un troisième cercle où nous devons faire des économies. Est-ce possible ?

Je parlerai des traitements des fonctionnaires et des interventions publiques. Le reste, qui constitue les moyens de fonctionnement hors salaires, disons le train de vie de l'Etat, représente au plus 42 milliards de francs. Appliquons-lui, bien sûr, une norme de réduction de 1 p. 100, mais vous voyez très bien que ce n'est pas une solution à la hauteur du problème. Je ne m'y arrêterai donc pas.

Les traitements des fonctionnaires augmentent globalement de 3,4 p. 100. Nous sommes donc très loin du gel annoncé bien à tort. Par ailleurs, le solde des créations nettes représente 3 500 emplois et n'est pas, loin de là, à négliger.

Je ferai trois observations.

Premièrement, on a fait jouer à la masse salariale du secteur public un rôle contracyclique, c'est-à-dire que, pendant les périodes difficiles des années 1990, on a cru bon, pour soutenir la consommation, d'augmenter plus vite les salaires du secteur public que ceux du secteur privé. La bonne solution, ce n'est pas de dire que, par un jeu de correction ou de bascule, ce doit être différent aujourd'hui. Simplement, il faut à tout prix que, en matière de fonction publique, l'augmentation soit compatible avec celle du budget de l'Etat.

Deuxièmement, il me paraît tout à fait injuste de vouloir sanctionner directement les fonctionnaires de la mauvaise organisation actuelle de l'Etat et de la fonction publique. Nous aurons besoin d'eux pour la réforme de l'Etat et je suis sûr que c'est ainsi, et ainsi seulement, que nous aurons les accroissements de productivité qui nous sont nécessaires pour mener à bien les réformes de notre secteur public.

Finalement, puisque ce n'est pas tellement du côté du train de vie de l'Etat que l'on peut obtenir des résultats, c'est au niveau des interventions économiques et sociales qu'il faut agir. S'élevant à 445 milliards de francs, elles représentent la masse essentielle du budget de l'Etat. De plus, elles ont crû le plus vite. On s'aperçoit en lisant l'excellent rapport du rapporteur général, qui donne une liste très précise et détaillée de toutes les interventions cette année, que, de 1990 à 1992, elles ont augmenté de 60 milliards de plus que les salaires de la fonction publique. C'est dans ce domaine que les plus grandes économies peuvent avoir lieu.

Nous avons cité des exemples. Je ne sais pas si celui de l'allocation de logement sociale pour les étudiants est un bon exemple de réduction immédiate, mais il montre très bien la façon absurde dont une bombe budgétaire se crée.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous voulez parler de Mururoa ?

**M. Yves Fréville.** Trois administrations sont concernées. L'administration fiscale met au point le quotient familial pour les étudiants : 5 milliards de francs. L'administration de l'enseignement supérieur met au point, et à juste titre, un dispositif renforcé de bourses : 5 milliards de plus pour le budget de l'Etat. Et une troisième administration, sans lien avec les autres, met en place un troisième système, l'allocation de logement pour les jeunes, dont on pensait qu'il ne coûterait rien aux finances publiques et qui va coûter 5 milliards. Voilà comment une bombe budgétaire apparaît !

J'en tire simplement une conclusion : faites très attention, lorsque vous mettez en place la prestation dépendance, de ne pas créer une bombe de ce type. Des expérimentations débutent à peine dans des départements. Je suis étonné que l'on n'attende pas qu'elles fournissent des résultats...

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Eh oui !

**M. Yves Fréville.** ... pour appliquer une réforme logique dans son principe, mais dont les résultats seront désastreux sur le plan budgétaire.

En conclusion, selon Keynes, qui est souvent considéré comme le champion de la relance,...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'était un marxien !

**M. Yves Fréville.** ... en matière économique, la meilleure façon de préparer une reprise, c'est de donner confiance. Votre budget, courageux et sincère, mais non téméraire, redonnera cette confiance, aux marchés – derrière ce mot, il n'y a pas nécessairement tels ou tels « gnomes » mais aussi des entreprises et des ménages – et à nos concitoyens. C'est pour conforter cette confiance que votre majorité votera ce projet de budget qui nous engage sur la voie de la restauration de notre souveraineté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Retailleau.

**M. Bruno Retailleau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, pour la deuxième fois en moins d'un an, le franc a été victime des attaques de la spéculation. Parallèlement, depuis deux ans, les capitaux anglo-saxons qui finançaient traditionnellement une bonne partie de nos déficits se sont massivement retirés de notre pays. Le mouvement a atteint la somme de près de 400 milliards de francs depuis le début de l'année.

Contrairement à ce qu'on dit ici et là, et notamment M. Trichet, le franc n'est pas victime d'une petite crise passagère mais d'une véritable maladie chronique.

Une monnaie, c'est le meilleur baromètre d'une économie. On aura beau tenter de maquiller la réalité en maintenant à un niveau artificiellement élevé le cours du franc, personne ne sera dupe. Le relèvement des taux d'intérêt à court terme, qui nous coûte actuellement un écart de trois points avec ceux de nos partenaires allemands, risque d'accentuer le ralentissement de l'activité économique et de compliquer singulièrement la gestion des finances publiques.

La priorité des priorités, c'est l'économie réelle et je considère que le projet de loi de finances pour 1996 comporte à cet égard trois insuffisances.

Premièrement, l'Etat ne se serre pas suffisamment la ceinture, et je voudrais relever trois éléments qui vont dans ce sens.

D'abord, les dépenses de fonctionnement des services civils, y compris la charge de la dette, progressent de près de 7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995.

Ensuite, le projet de budget pour 1996 comporte la création nette de plus de 3 000 postes, alors que la France est l'un des pays occidentaux où le poids des emplois publics est le plus important : 25 p. 100 de la population active, contre 19 p. 100 en Allemagne. Sans doute faut-il saluer les efforts du Gouvernement pour contenir la masse salariale de la fonction publique l'année prochaine, mais il faudrait aller plus loin en ne remplaçant pas tous les fonctionnaires qui partent à la retraite.

Et puis surtout, la réduction du déficit en 1996 provient en bonne partie de la remise en cause d'engagements pris par l'Etat : les 16 milliards de l'UNEDIC, le prélèvement sur le 1 p. 100 logement pour financer les prêts à taux zéro et la limitation des dégrèvements au titre de la taxe professionnelle. En matière de réduction des dépenses publiques, on aurait pu mieux faire !

La deuxième insuffisance est que l'Etat fait payer très cher aux entreprises et aux ménages son incapacité à maîtriser son train de vie.

Bien entendu, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut réduire les déficits, mais la solution n'est certainement pas dans un recours excessif à l'impôt. Pourtant, dans le projet de loi de finances, les recettes fiscales brutes progressent de 7,6 p. 100, soit 116,5 milliards de francs. Cette augmentation vient presque exclusivement de l'accroissement des impôts existants : TVA, IS, TIPP et CSSS. Cette surcharge fiscale conduit à neutraliser très largement les avantages que le Gouvernement avait consentis aux entreprises, notamment à travers la réduction – souhaitable, c'est vrai – des charges sociales patronales.

Enfin, troisième insuffisance, c'est le manque de visibilité de ce projet de budget. D'abord, en choisissant de remettre à janvier la conclusion du débat sur les finances sociales, et en lançant en même temps la prestation autonome, qui coûtera sans doute très cher, même si elle est justifiée, le Gouvernement a retardé la présentation d'un plan de redressement précis de ces finances sociales.

Ensuite, les hypothèses de croissance du PIB retenues dans ce projet de budget semblent plutôt optimiste au regard de la demande externe qui s'essouffle en raison du ralentissement de la croissance dans tous les pays européens ou presque, et de la demande interne qui a du mal à redémarrer, faute de la confiance nécessaire à la reprise de la consommation comme de l'investissement.

Il y a un manque de visibilité, enfin, parce que le Gouvernement donne l'impression d'hésiter entre une stratégie de continuité, illustrée par le retour en force du fiscalisme mais aussi par des mesures conjoncturelles comme la « jupette », et une stratégie de rupture, illustrée notamment par la réforme très opportune du régime fiscal de la transmission des entreprises, notamment, bien sûr, à titre gracieux.

En conclusion, ce n'est pas en surtaxant l'économie que l'on relèvera l'état des finances publiques et sociales. Il faut pour cela engager de toute urgence trois grandes réformes structurelles :

Une réforme de la sécurité sociale garantissant une gestion plus transparente, et un contrôle des dépenses plus strict ;

Une réforme de la fiscalité nationale concernant l'impôt sur le revenu, et de la fiscalité locale concernant la taxe professionnelle, qui est un impôt vraiment archaïque, en même temps qu'une réduction des dépenses publiques ;

Enfin, l'instauration d'une véritable politique familiale, parce que la famille, c'est le meilleur antidote contre l'exclusion, et parce que si, demain, on ne permet pas aux familles de France d'avoir les enfants qu'elles désirent et de les élever comme elles le souhaitent, on aura moins de consommateurs, donc plus de chômeurs, et on aura moins de cotisants, donc plus de déficits sociaux.

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous sommes en plein de Villie-risme !

**M. Bruno Retailleau.** Alfred Sauvy l'avait déjà dit il y a bien longtemps.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ne mêlez pas Alfred Sauvy à cela ! Il était plus raisonnable que vous !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos sera un peu différent, pour une raison simple, c'est que je

suis assez inquiet, inquiet de ce que j'ai vu et entendu en commission des finances la semaine dernière, et inquiet surtout de la situation économique de notre pays.

Le franc ne va pas bien, alors que l'inflation est à un niveau bas, que les chiffres du commerce extérieur sont bons. Le rapporteur général a cité des paramètres économiques que nous connaissons tous. C'est la singularité de la situation actuelle : certains de vos indicateurs économiques sont relativement corrects, et pourtant la situation se dégrade.

Le franc, donc, ne va pas bien. A la Bourse, il se passe des choses. Des investisseurs étrangers, par exemple, ont commencé à se retirer de la place et attendent de voir quelles seront les lignes directrices de la politique gouvernementale. La consommation – certains de mes collègues en ont parlé – ne va pas bien du tout. Les investissements, au début de l'année 1995, sont de nouveau en diminution, alors que l'année 1994 avait été bonne.

Bref, globalement, le climat n'est pas bon et le rapporteur général lui-même a relevé qu'il se passait des choses curieuses.

Il faut peut-être rappeler une vérité : en économie, il y a une condition préalable à tout, c'est la stabilité, qui est au cœur du processus économique.

Prenons, par exemple, la politique de l'épargne.

Vous vous attaquez, à l'article 3, à la réduction d'impôt de 1 000 francs accordée pour l'assurance-vie. Or, en commission des finances, nous avons rejeté cette mesure à l'initiative de M. Sarkozy et du groupe socialiste.

Si vous voulez réorienter l'épargne, monsieur le ministre, il n'y a pas de problème. C'est tout à fait le droit du Gouvernement. Mais, dans ce cas-là, il faut mettre en place, de façon concomitante, les fonds de retraite !

De plus, dans l'assurance-vie, c'est au droit d'entrée que vous vous attaquez, pas aux avantages à la sortie. Or, si vous voulez réduire la fracture sociale et toucher les grands portefeuilles des assurances-vie, c'est à la sortie qu'il faut agir, c'est-à-dire vous attaquer aux successions. Les gens qui courent après 1 000 francs d'exonération d'impôt à l'entrée, ce ne sont pas les grandes fortunes !

En tout état de cause, vous ne mettez pas en place les fonds de pension. Il n'y a donc pas de réorientation de l'épargne, et l'on s'aperçoit depuis quelques jours que des placements d'assurance-vie sont délocalisés. Nous aurons vraisemblablement, dans quelques semaines, des chiffres qui ne seront guère favorables à l'épargne française.

Il faut aussi de la stabilité dans la politique de l'investissement, tant privé que public. Là non plus, il n'y a aucune lisibilité de la politique gouvernementale. Je reviendrai tout à l'heure sur l'investissement public.

Enfin, il faut savoir quelle est la politique en matière de croissance. Comment le Gouvernement accompagne-t-il la croissance, voire l'amplifie ? C'est l'incertitude la plus complète.

M. Barre, lui, ne parlait pas de stabilité, mais de « confiance ». C'est le concept qu'il avançait dans ses cours, et celui qu'il a mis en avant lorsqu'il est arrivé au Gouvernement.

Nous sommes donc en France dans une situation curieuse : vous déstabilisez l'ensemble des agents économiques français. Comment ? Regardons-y d'un peu plus près.

J'ai parlé il y a quelques instants de l'épargne. Vous ne créez pas de fonds de pension. La commission des finances a travaillé depuis des mois sur ce sujet. Et pour-



tant, au moment où vous vous attaquez à l'assurance-vie, vous ne mettez rien en face. Il se passe quelque chose sur le front de l'épargne, c'est très clair.

Vous déstabilisez par ailleurs la consommation. Vous vous attaquez aux consommateurs. Des mesures ont été prises il y a quelques mois – augmentation de la TVA, de la TIPP, etc. – et vous en « remettez une louchette » pour janvier 1996 ! Le message est clair. Alors, forcément, vous avez une chute de la consommation. Ce n'est pas possible, dites-vous. Mais si, puisque, de manière systématique, les consommateurs sont la cible de votre politique !

Vous déstabilisez même les entreprises, ce qui peut paraître paradoxal pour un gouvernement de droite. En juillet, vous annoncez une baisse des charges et, en septembre, vous trouvez un système pour les réaugmenter, ce qui est tout de même assez curieux.

Voyons les articles du projet de budget.

J'ai parlé de l'article 3 à propos de l'assurance-vie.

L'article 6, quant à lui, donne une vision complètement patrimoniale des entreprises...

**M. Yvon Jacob.** Ce n'est pas si mal !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... et complètement laxiste. Où sont les plafonds ? Le système prévu présente de graves inconvénients. On ne s'en tient pas aux PME. On laisse jouer les relations familiales – père-fils, etc. – dans la direction des entreprises. C'est une vision très archaïque du monde de l'entreprise.

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget.** Il y a un plafond !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et l'article 5, qui concerne l'ISF ? Rien ! Vous courez après des recettes, mais vous n'élargissez pas du tout son assiette. Vous n'intégrez pas les biens professionnels à partir d'un certain plafond. Pourquoi pas, si vous êtes effectivement dans l'obligation de trouver, ce que je comprends, certaines recettes supplémentaires ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les œuvres d'art ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ce n'est pas fait non plus !

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Vous ne l'aviez pas fait non plus.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Mais je vais y venir.

A l'article 12, la suppression des dégrèvements de taxe d'habitation lorsque le montant de l'impôt dépasse 13 300 francs, visé, comme toujours, la même catégorie : la classe salariée moyenne, celle qui paye, celle qui doit payer !

Les articles 18 et 19 renvoient au pacte de stabilité. Mais c'est de la rigolade ! Le pacte de stabilité vaut pour les communes de moins de 10 000 habitants. On le voit à l'article 19 à propos de la dotation globale d'équipement.

Je l'ai dit en commission des finances, ce qui a amené dans un premier temps nos collègues de la commission à adopter l'amendement du groupe socialiste. Non qu'ils étaient devenus socialistes. Mais en raison de votre attitude : vous « tapez » sur les communes de plus de 10 000 habitants, qui sont pourtant les plus grands donateurs d'ordre des investissements publics dans le bâtiment et les travaux publics, secteur en crise, comme chacun le sait. Notre collègue Fréville l'a fait remarquer tout à l'heure, le phénomène s'est amplifié depuis les lois de décentralisation. Aujourd'hui, les investissements publics en France sont majoritairement « managés » par les collectivités territoriales.

Or que faites-vous ? Vous ménagez un pacte de stabilité pour les communes qui n'investissent pas, celles qui ont moins de 10 000 habitants. Je peux en témoigner, car je suis maire d'une de ces communes. Mais vous supprimez la DGE aux communes, districts, communautés de communes, communautés de villes de plus de 10 000 habitants !

En fait, la DGE devant servir à autofinancer nos opérations en 1996, vous allez « plomber » toutes les opérations dans le bâtiment et les travaux publics. L'article 19 est totalement incohérent avec la volonté de relancer de l'investissement et avec le fait qu'il faut aider un secteur qui constitue un indicateur de l'emploi en France, à Paris comme en province.

C'est la même chose pour l'article 28, qui concerne la taxe due par les concessionnaires d'autoroutes. Le système mis en place sert un formidable désengagement de l'Etat, qui ne finance plus les routes. C'est le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, alimenté par cette taxe, qui va, en substitution, financer les opérations inscrites dans les contrats de Plan.

J'ai dit tout à l'heure que vous déstabilisiez l'ensemble des acteurs économiques. Vous déstabilisez ainsi les collectivités locales. De même que, dans le domaine de l'immobilier, l'ancien par rapport au neuf.

Mais revenons à ce que je disais vous déstabilisiez. Je ne critique pas vos orientations de fond. Certes, ce n'est pas obligatoirement la politique que nous souhaiterions, au parti socialiste...

**M. François Grodidier.** C'est l'ultra-conservatisme !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... mais cela fait partie du dialogue démocratique. Le vrai problème, c'est la cohérence de votre projet de loi de finances. Or, honnêtement, monsieur le ministre, je n'y vois ni cohérence, ni lisibilité, ni surtout stabilités dans vos orientations, et je m'interroge sur la crédibilité de votre discours auprès des agents économiques. On sait bien, en effet, qu'il faut plusieurs années avec les mêmes lignes directrices pour que les agents économiques puissent s'y retrouver.

Cela signifie t-il que vous êtes très critique à l'égard de la gestion Balladur des deux années écoulées ? Sans doute, mais que c'est difficile à dire ! Alors, on reparle des socialistes !

**M. François Grodidier.** C'est le conservatisme, ce n'est plus le socialisme !

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est facile, et cela nous ramène trois ans en arrière. Ce n'est pas comme cela que l'on va régler le problème !

Aujourd'hui, quand on rencontre, à Paris ou en province, au cours de grandes réunions, les agents économiques, on s'aperçoit que même le patronat est complètement sidéré par votre politique ! Même le patronat ne comprend rien, et vous le savez très bien. Mais les salariés, eux, commencent à comprendre.

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, ils ont compris !

**M. Jean-Pierre Balligand.** La classe moyenne salariée comprend qu'elle va payer la facture. Les mesures que vous prenez dans ce budget ne répondent pas du tout à quelque principe d'équité ! C'est bien la catégorie des contribuables qui acquittent entre 4 000 et 20 000 francs d'impôts qui va payer la facture.

Vous cherchez de l'argent ? Revenez, par exemple, sur les dispositions de la loi Pons ! Trouvez-vous logique que lorsqu'on investit 700 000 francs dans les DOM-TOM pour acheter un yacht ou une résidence, on bénéficie d'une déduction fiscale de 399 000 francs ?

Il existe de nombreuses autres pistes, comme les plus-values à long terme et les stock-options. Le *Canard enchaîné*, d'ailleurs, nous a très bien expliqué la semaine dernière et de manière très détaillée à quoi elles servaient.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Le *Canard enchaîné* !

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est pour illustrer mon propos. On sait très bien de quoi il s'agit ! En tout cas, vous avez quelques pistes.

Que vous vouliez faire peser un effort sur telle ou telle catégorie, cela peut se comprendre par rapport aux critères que vous avez fixés. Mais le plus important, c'est qu'il y ait une certaine cohérence dans les dispositifs que vous proposez. Or il n'y en a pas.

Même le patronat ne s'y retrouve pas, ce qui est tout de même curieux pour les intérêts que vous représentez. Quant aux salariés, ils ont compris qu'ils allaient payer la facture. Ainsi, l'ensemble du monde du travail et l'ensemble du capital en France est aujourd'hui totalement déstabilisé par ce projet de loi de finances. Ce qui fait que votre propre majorité – et ce sera ma conclusion – est, elle aussi, complètement déstabilisée.

Moi qui, en quatorze ans passés à la commission des finances, ai vu des problèmes se poser au sein des majorités, je peux vous assurer que je n'avais encore jamais assisté à ce qui s'est passé dans la nuit de mercredi à jeudi. Jamais ! On avait d'ailleurs commencé très fort le mardi précédent.

M. Sarkozy et d'autres ont déclenché une offensive. M. Thomas en a déclenché une autre. C'est ainsi qu'ont été votées des réductions drastiques.

Ils ont été suivis par le rapporteur général du budget lui-même qui a pourtant un statut particulier et qui est en quelque sorte l'interface entre le ministère de l'économie et l'assemblée qu'il représente – vous en savez quelque chose, monsieur le ministre, pour avoir été rapporteur général au Sénat. Eh bien, le rapporteur général a déposé des amendements, et pas n'importe lesquels : suppression de crédits pour les impôts, la comptabilité publique, la culture – on pourrait en dresser la liste. Et jeudi matin, alors qu'on aurait pu croire que c'était fini, on attaque les budgets – la recherche, l'enseignement supérieur, etc. M. Dominati part à la charge... Et les députés chiraquiens sont battus sur tous les votes.

Voilà ce qui s'est passé. Certes, le président Méhaignerie l'a présenté de manière amusante, avec le talent qu'on lui connaît, en parlant de « vote à une large majorité ». Mais il ne faut pas prendre nos collègues pour des imbéciles ! Tous ceux qui soutiennent directement la majorité et le Président de la République ont été battus.

Cela n'est pas fait pour me gêner parce que je pense que c'est précisément dû à la manière dont le Président de la République a mené sa campagne et au type de discours qu'il a tenu. D'un côté M. Madelin, de l'autre côté M. Séguin, est-ce compatible ? D'un côté le renforcement de l'Etat et la nécessité de réduire la fracture sociale, et de l'autre le libéralisme le plus échevelé.

**M. le président.** Le libéralisme du président, vous en bénéficiez largement, monsieur Balligand. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** J'en ai terminé, monsieur le président.

Quoi qu'il en soit, ce qui est le plus important en matière économique, c'est la lisibilité des mesures prises et la stabilité de la politique menée.

Bref, monsieur le ministre, on ne comprend rien à votre projet de budget. Et nos collègues de la majorité l'ont tellement bien compris qu'ils l'ont complètement démonté le projet de budget.

**M. François Grosdidier.** Les Français ne veulent plus l'immobilisme !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Je crois qu'on va assister à des discussions intéressantes. J'espère que, au-delà des critiques que l'opposition se doit de formuler à propos de telle ou telle option, les arbitrages permettront que se dégagent au moins des lignes directrices. C'est l'intérêt de la France.

En tout état de cause, le projet de budget que vous avez déposé est inacceptable, non pas tant à cause de telle ou telle mesure qu'en raison de l'absence totale de cohérence entre les différents articles de la première partie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Grosdidier.** C'était l'orateur du bloc national !

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela vaut mieux que d'être l'orateur du Front national.

**M. le président.** N'allez pas considérer, chers collègues, que les temps de parole sont purement indicatifs.

**M. Jean Tardito.** Nous avons un bon président.

**M. le président.** Ce n'est pas un prurit de caporalisme, mais il faut tout de même s'en tenir aux temps de parole impartis. Je vous demande en conséquence de ne pas les dépasser plus que de raison.

**M. Michel Bouvard.** Nous finirons d'examiner les amendements dimanche !

**M. le président.** Non, mon cher collègue. Les débats sont organisés. La discussion générale sera terminée demain.

La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les collectivités locales réalisent dans notre pays 75 p. 100 des investissements civils. Elles assurent une gamme étendue de services à la population. Elles interviennent directement et de diverses manières dans le champ de l'économie ; elles apportent aux entreprises les services publics sans lesquels ces dernières ne pourraient vivre. Les collectivités locales sont elles-mêmes des employeurs importants. Bref, elles sont des acteurs du développement économique et de la création d'emplois. C'est dire qu'elles tiennent dans la vie de la nation une place essentielle. Leur exigence à l'égard de l'Etat central est donc légitime.

Il est donc foncièrement juste que les collectivités locales bénéficient d'une part des richesses qu'elles ont contribué à créer. C'est la raison pour laquelle on ne peut se résoudre à la réforme introduite depuis l'année dernière dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Il faut revenir à une évolution de son montant selon celui du produit intérieur brut, dont la prévision s'établit dans le projet de budget à plus de 4,9 p. 100.

Certes, la dégradation du sort fait aux collectivités locales est ancienne.

Elles n'ont plus accès depuis de nombreuses années à des prêts à taux aménagés alors que leurs interventions sont d'intérêt public et qu'en revanche des « prédateurs », tel le Crédit lyonnais, bénéficient de largesses financières.

Elles n'ont toujours pas droit au remboursement franc pour franc de la TVA qu'elles paient, alors que cette possibilité est ouverte à toutes les entreprises, même à celles qui cassent l'emploi.

Elles sont écartées, depuis la réforme du calcul de la dotation globale de fonctionnement, du bénéfice de la croissance.

Elles se sont vu imposer, au fil des années, des charges nouvelles, dont beaucoup sont liées à la situation économique et sociale de notre pays, alors qu'elles n'ont aucune responsabilité dans la dégradation de cette dernière.

Elles ont été contraintes de cotiser lourdement, au travers de la compensation et de la surcompensation imposée à la caisse de retraite de leurs agents, à l'équilibre global des comptes de la protection sociale dans lequel leur responsabilité n'est pas davantage engagée.

Les gouvernements successifs n'ont jamais tenu les promesses faites lors de la création de la dotation globale d'équipement au taux de 2 p. 100, qui devait être progressivement porté à 10 p. 100.

Ce n'est là qu'évocation partielle de ce qui constitue le lourd contentieux qui s'est accumulé depuis nombreuses années entre l'Etat et les collectivités locales.

Mais, aujourd'hui, avec ce projet de budget, le Gouvernement entend franchir une nouvelle étape, d'une nature différente et beaucoup plus grave dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Il ne s'agit plus seulement de l'aggravation du déséquilibre entre des charges correspondant à des besoins à satisfaire pour la population et les moyens pour y faire face. Vous proposez ce que l'on appelle un « pacte de stabilité » entre l'Etat et les collectivités locales, sorte d'engagement mutuel sur trois années.

Certes, les élus locaux aspirent à ce que ne soient pas constamment remises en cause les conditions d'exercice des mandats qui leur ont été confiés.

Mais, vous saisissant de cette demande légitime et pensant profiter de la large majorité dont vous disposez dans cette assemblée – mais non dans le pays – vous entendez avec ce « pacte de stabilité » amarrer étroitement les collectivités locales à la politique du Gouvernement, elle-même inscrite dans le processus d'intégration du traité de Maastricht.

Cette démarche se traduit par une sorte de « paquet-cadeau » – mais quel cadeau ! – bloquant dans une même enveloppe l'essentiel des flux financiers de l'Etat vers les collectivités locales, ceux-ci évoluant simplement comme l'inflation.

Cela n'empêche pas le Gouvernement de continuer à mettre des charges nouvelles sur le dos des collectivités locales, telle la future allocation autonomie. Son principe est bon, mais son financement devrait relever, au travers de la sécurité sociale, de la solidarité nationale alors qu'il va être mis, pour partie à la charge des départements, et par voie de conséquence, au travers des contingents, à la charge des communes.

Ce pacte laisse pendantes des questions financières lourdes pour les collectivités locales. Je citerai l'évolution des prélèvements sur la caisse de retraite des agents des collectivités locales à partir de 1997, dans un contexte où le Gouvernement alourdit les charges pour les usagers, pour les mutuelles et pour les diverses caisses de solidarité, tout en pesant sur le niveau des prestations.

Nous réclamons d'en revenir à l'esprit et à la lettre des lois de décentralisation qui, en garantissant l'autonomie des collectivités locales, constituaient un levier puissant de la démocratie dans notre pays.

C'est pourquoi nous voterons la suppression de l'article 19 de la loi de finances qui fait sauter la dotation globale d'équipement des villes de plus de 10 000 habitants. Cette disposition viendrait s'ajouter aux effets négatifs de la baisse des investissements civils de l'Etat programmée par ce projet de loi de finances, et dont plusieurs collègues viennent de parler.

C'est pourquoi aussi nous continuons à demander que la TVA soit remboursée intégralement aux collectivités locales. Nous n'oublions pas qu'il s'agit là d'une revendication ancienne, dont les élus communistes s'étaient fait les porteurs, pour laquelle ils avaient sensibilisé et mobilisé d'autres élus et les populations. Le mouvement ainsi déployé a engrangé des acquis non négligeables. Mais le compte n'y est pas.

C'est aussi pourquoi nous soutiendrons des amendements tendant à ce que l'évolution du produit intérieur brut soit prise en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

C'est pourquoi nous nous élevons contre la diminution du fonds national de compensation de la taxe professionnelle.

C'est pourquoi nous exigeons que soient restituées les sommes qui ont été indûment prélevées au titre de la surcompensation dans la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, au risque de mettre en péril la gestion de cette dernière.

C'est pourquoi nous exigeons que les collectivités locales puissent avoir accès, elles aussi, à des prêts à taux aménagés. On sait au moins qu'avec elles cet argent n'ira pas vers la spéculation, mais qu'il sera investi dans des équipements utiles et générateurs d'emplois.

Pour terminer, je voudrais évoquer brièvement la structure même de la fiscalité locale car, à travers elle, ce sont directement tous les Français et toutes les activités de notre pays qui sont concernés.

Le projet de loi de finances prévoit en son article 12 de réduire le champ des abattements sur la taxe d'habitation dont bénéficient des foyers à revenus modestes. Non seulement nous soutiendrons l'abrogation de cet article, mais nous demandons de plafonner les taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties à 2 p. 100 du revenu imposable.

Concernant la taxe professionnelle, il y a dans le projet de loi de finances comme un écho timide de nos demandes et de l'exigence de justice avec l'instauration d'une cotisation minimum. Elle toucherait – nous a-t-on précisé – 1 137 entreprises non productives, brassant souvent des capitaux et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de francs. On introduit ainsi modestement une modification de la taxe professionnelle à laquelle échappent en fait certaines activités en raison de l'assiette de cette taxe basée sur les immobilisations et la masse salariale.

Mais il faut aller bien plus loin si l'on veut lutter contre le scandale des sociétés qui sont là uniquement pour faire de l'argent et qui apportent peu ou pas du tout leur contribution aux collectivités locales.

Ce que nous proposons, c'est de porter cette cotisation minimum au taux de 1 puis 2 p. 100 d'inclure les actifs financiers dans les bases de la taxe professionnelle et de moduler cette dernière en fonction des efforts faits par

l'entreprise pour créer des emplois stables. Alors que l'on évoque une réforme d'ensemble des prélèvements obligatoires, engager rapidement ce chantier m'apparaît comme une exigence.

La pression plus forte que le Gouvernement va exercer sur les collectivités locales avec votre projet de loi entraînera nécessairement un alourdissement de la fiscalité locale et la contraction des services rendus. Au final, ce seront des conditions de vie plus difficiles pour les Français, sauf pour ceux qui sont fortunés, et des handicaps pour la relance de l'emploi.

Au-delà des discours à connotation sociale, ce qui prime une fois de plus, c'est l'exigence de rentabilité financière, c'est la dictature des critères de convergence de Maastricht. Pour y satisfaire, vous avez choisi d'intégrer les collectivités locales à la démarche.

Les parlementaires communistes considèrent *a contrario* que les collectivités locales, par leur nombre et leur diversité, par la multiplication des pratiques et des foyers de démocratie, sont une richesse pour notre pays. Elles sont autant de points d'appui pour répondre aux besoins de nos compatriotes, pour relancer l'emploi, pour aménager l'espace.

C'est aussi de ce point de vue que nous nous plaçons pour apprécier négativement le budget que le Gouvernement nous présente. Et c'est ce qui sous-tendra les amendements que nous défendrons pour arracher, sous le regard de l'opinion publique et des élus locaux, tout ce qui peut aller dans le bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, mon cher collègue, car, jusqu'à présent, vous êtes le seul à avoir respecté votre temps de parole.

**M. André Fanton.** Il n'y a pas de quoi être fier !

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Jacob.

**M. Yvon Jacob.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, en 1994 et en 1995, les prélèvements obligatoires rapportés au produit intérieur brut auront été dans notre pays les plus élevés de toutes les grandes nations développées.

En 1994, le taux de fonctionnarisation de notre pays aura été, avec un pourcentage de l'ordre de 25 à 26 p. 100, le plus élevé de toutes les grandes nations développées.

En 1995, les déficits budgétaires et sociaux auront atteint des niveaux records.

En 1994, pour la première fois dans notre pays, le PIB non marchand aura été supérieur au PIB marchand.

Voilà une réalité terrible. C'est celle d'un pays qui n'est plus en mesure de créer pour ses citoyens les vraies richesses économiques qui permettent, d'une part, de faire face aux dépenses essentielles de l'Etat dans ses véritables missions et, d'autre part, de financer sagement les dépenses de la solidarité nationale.

C'est la réalité d'un pays qui s'est mis dans l'impossibilité de créer suffisamment de vrais emplois durables et productifs et qui, si notre gouvernement n'avait pas pris réellement le mors aux dents, nous entraînerait vers un déclin inéluctable, un accroissement accéléré de la pauvreté, un élargissement jusqu'au précipice de la fracture sociale.

La profondeur de la fracture sociale est d'ailleurs à la mesure de l'énormité de la facture budgétaire et des régimes sociaux.

L'impéritie et les gaspillages de la gestion socialiste, au service d'une idéologie rejetée par le monde entier, chassée de France en 1993 et en 1995 par les électeurs, mais

maintenue jusqu'à aujourd'hui par son imprégnation des structures politiques et sociales, sont les vraies raisons de fond de notre situation particulièrement difficile.

**M. Yves Rousset-Rouard.** Très juste !

**M. Yvon Jacob.** Il faut le rappeler sans cesse car ceux qui ont mené cette entreprise d'appauvrissement de la France et des Français tentent d'ores et déjà de faire oublier leurs responsabilités et s'appêtent, toute honte bue, à mettre en cause les mesures courageuses que propose le Gouvernement et à s'y opposer.

Le Gouvernement s'engage résolument dans la voie de la réduction forte des déficits publics. Je soutiens son effort sans réserve, sans arrière-pensée, sans habileté et en toute loyauté.

M. le secrétaire d'Etat au budget a indiqué sa volonté de réduire en détail les dépenses de fonctionnement de l'Etat. Il a même évoqué à ce sujet, cet après-midi, les méthodes utilisées dans les entreprises. Et il a raison.

Mais qu'il me permette de lui dire amicalement qu'il a limité passablement les marges de manœuvre budgétaires en acceptant de laisser augmenter en volume la masse salariale, qui représente 42 p. 100 du total du budget. Augmenter les effectifs de la fonction publique de 3 500 personnes environ ne me paraît pas parfaitement cohérent avec la volonté affichée, car les effectifs supplémentaires d'aujourd'hui feront les déficits de demain. Les maintenir au niveau de 1994 me paraît être un objectif minimum. Ce serait un signe fort adressé à tous les acteurs du secteur productif et au marché. C'est pourquoi je soutiendrai les propositions faites en ce sens, notamment la suppression de l'augmentation des effectifs du ministère des finances et des postes de la Très Grande Bibliothèque. S'agissant de la Très Grande Bibliothèque, et pour ne pas empêcher sa montée en puissance et nuire à son fonctionnement, on pourrait probablement envisager un véritable redéploiement des effectifs existants.

Je regrette, par ailleurs, que les mesures de transformation de dépenses improductives en dépenses de soutien à l'économie soient assez modestes. Peu est fait pour le développement des PME, notamment pour favoriser le renforcement de leurs fonds propres. J'espère que le plan PME, qui nous est annoncé pour bientôt, permettra de combler cette lacune.

De même, en ce qui concerne la transmission des entreprises, les dispositions proposées sont très insuffisantes pour répondre au grave déficit d'emplois causé par le coût excessif des transmissions. Elles nous mettent très loin de la fiscalité moyenne européenne en la matière. Je soutiendrai une amélioration des allègements proposés.

Si j'approuve, sous ces quelques réserves, le projet de budget et la volonté qui l'anime, j'ai la conviction que les mesures proposées par le Gouvernement ne constitueront qu'une amélioration temporaire si elles ne sont pas accompagnées, et très vite, de réformes de fond qui permettront d'amplifier l'action de réduction des déficits publics et de rétablir les équilibres de façon durable. Il faut, en effet, donner aux innovateurs, aux créateurs, aux entrepreneurs de toute nature, la possibilité d'exprimer leur capacité d'initiative, de responsabilité et de création de richesse. Le poids des charges publiques limite leurs possibilités d'action.

Il convient donc de mener une réforme énergique de l'Etat pour lui permettre de rendre un meilleur service en dépensant moins. Cela vaut également pour notre système de protection sociale. Là se situe le grand défi proposé au Gouvernement. Je sais, monsieur le ministre,

monsieur le secrétaire d'Etat, que vous partagez ce sentiment. Mais il faut faire vite pour permettre enfin de mettre en place le cercle vertueux qui permettra au PIB marchand de reprendre sa croissance et sa place dans l'économie nationale. Alors, et alors seulement, la décroe saine et durable du chômage se produira, et la répartition équilibrée, au bénéfice de tous, des fruits de la croissance pourra reprendre.

Allez hardiment dans ce sens en oubliant les conservateurs de tout poil : les socialistes disqualifiés par les désastres qu'ils ont engendrés et dont M. Balligand nous a d'ailleurs donné tout à l'heure un exemple assez remarquable, mais aussi tous les autres qui n'ont pas compris que le monde avait changé pendant que la France s'embourbait dans l'immobilisme de la pensée unique.

Le Gouvernement montre la voie de l'intelligence et du courage. Les discussions, non pas médiocres mais subalternes, ne doivent pas le détourner de son action exclusive en faveur de l'emploi. Qu'il soit assuré de mon soutien sans défaut, comme celui de sa majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un des derniers tableaux peints par Gauguin, exposé au musée de Boston mais que nous avons pu admirer à Paris il y a une vingtaine d'années, me paraît constituer un excellent fil conducteur pour une discussion budgétaire.

« D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ? », tel est le titre de ce triptyque célèbre qui précéda d'ailleurs de peu la mort de l'artiste.

D'où venons-nous ? Nous venons, il faut le reconnaître, d'un bon nombre d'années de laxisme, notamment d'une douzaine d'années de gestion socialiste.

Que sommes-nous ? Nous sommes une nation endettée. Napoléon disait de l'Angleterre que c'était une nation de « boutiquiers » ; nous sommes, nous, une nation de « débiteurs ». Et malheureusement, cela est vrai aussi pour nos enfants. Aujourd'hui, chaque bébé français hérite, si l'on ose dire, le jour de sa naissance, de 60 000 francs de dettes, qu'il lui faudra rembourser au cours de sa vie active.

Où allons-nous ? Eh bien, c'est la question à laquelle il est le plus difficile de répondre, car cela dépend encore de nous. Il est certains que si nous ne changeons rien à nos errements antérieurs, nous allons, comme on dit vulgairement, droit dans le mur. Nous continuerons à accumuler des déficits financiers et sociaux qui ne pourront se traduire un jour ou l'autre que par une mise sous tutelle plus ou moins évidente de l'économie française par ses créanciers, par une réduction de notre influence dans le monde et par une diminution du niveau de vie de chacun d'entre nous.

Mais en cet instant où nous entamons notre discussion budgétaire, je ne voudrais pas me montrer trop pessimiste, car nous avons encore la possibilité de nous redresser si le Gouvernement sait bien expliquer la situation aux citoyens et à l'opinion publique et si des mesures sages et efficaces sont prises pour redresser la barre.

En effet, comme vous l'avez dit tout récemment à Washington, monsieur le ministre, nos chiffres fondamentaux sont bons ; d'ailleurs, vous l'avez répété ici même cet après-midi.

C'est vrai que l'inflation demeure maîtrisée en dépit de la hausse récente de deux points de la TVA ; que notre commerce extérieur demeure excédentaire malgré les dévaluations compétitives de nos voisins ; que l'investissement marque une légère reprise – pas affolante d'ailleurs ; que notre monnaie, même si elle a été encore un peu chahutée cet après-midi, n'est plus guère discutée aujourd'hui et ne s'est pas effondrée face au royal franc suisse ou à l'impérial Deutschemark.

Mais tout cela ne suffit pas. Et, comme on le dit, votre politique manque encore quelquefois de lisibilité.

J'ai eu la curiosité de relire l'intervention que j'avais prononcée à cette même tribune le 12 juillet dernier, lors de l'examen du collectif. Je l'avais terminée par une exhortation, que l'on me pardonnera de citer. Je disais : « Il ne saurait être question de se réjouir de ce collectif. Tout au plus peut-on se résigner à le voter, compte tenu de l'obligation où nous nous trouvons d'équilibrer nos comptes. Mais il faut souhaiter, messieurs les ministres, que la loi de finances pour 1996 nous apporte de premières satisfactions dans le domaine de la réforme fiscale, des économies budgétaires, de la remise en ordre de nos régimes sociaux. »

Je ne puis dire aujourd'hui que le projet de loi de finances nous apporte toutes les satisfactions que nous pouvions attendre dans ces divers domaines : l'étude d'une réforme fiscale d'ensemble est promise pour le début de l'année prochaine ; les économies sont jugées insuffisantes, une fois n'est pas coutume, par les parlementaires eux-mêmes ; la dérive de nos régimes sociaux – hélas ! – n'est pas arrêtée.

Mais vous avez, il faut le reconnaître, des excuses, et il est vrai, aussi, que vous avez hérité d'une situation bien difficile. Et j'en reviens à la question : d'où venons-nous ?

Mes chers collègues, il me paraît primordial de rappeler ici que la loi de règlement pour 1980 avait établi le déficit budgétaire de la France à 30,3 milliards, soit 1,1 p. 100 du PIB, et que l'endettement de l'Etat n'était alors que de 480 milliards, soit – pourcentage incroyable aujourd'hui – 16 p. 100 du PIB. En cette bienheureuse période, les deux critères de Maastricht étaient remplis haut la main et nous étions même parmi les premiers de la classe.

J'ai dit tout à l'heure que les socialistes avaient changé tout cela. En effet, en 1985, dernière année du règne socialiste sans partage, le déficit budgétaire avait quintuplé par rapport à 1980 : 153 milliards dans la loi de règlement, soit déjà 3,3 p. 100 du PIB. Déjà, il y a dix ans, nous ne passions plus sous les fourches Caudines de Maastricht et la dette publique s'accroissait dans des proportions inquiétantes.

Lors de la première cohabitation de 1986-1988 – grâce en soit rendue à M. Chirac, le Premier ministre de l'époque et à M. Balladur, son ministre de l'économie – le déficit redescend alors aux environs de 100 milliards, soit 2 p. 100 du PIB. Nous étions donc revenus dans les critères de Maastricht. D'ailleurs, à cette époque, je vous le rappelle, c'est la reprise économique. Aussi, après les élections de 1988, qui ramènent les socialistes au pouvoir, M. Michel Rocard, Premier ministre, trouve dans son escarcelle 80 milliards de plus-values fiscales. Il aurait fallu être sage, diminuer l'endettement. Mais les socialistes ne sont jamais sages, ils ne savent que dépenser ! Et nous sommes repartis vers de nouveaux excès.

Dès 1992, le déficit de l'Etat dépasse – c'est dans la loi de règlement – 226 milliards et nous franchissons de nouveau la ligne jaune de Maastricht avec un déficit

supérieur à 3,2 p. 100 du PIB. D'ailleurs, à l'époque, c'est la catastrophe sur tous les tableaux. Car voici de nouveau la crise, la récession que les socialistes n'ont pas vu venir, ou plutôt qu'ils n'ont pas voulu voir venir. Dans leurs hypothèses économiques pour le budget pour 1993, ils avaient retenu une progression du PIB de 2,6 p. 100 ; or, en fin d'année, le résultat a malheureusement été négatif de 1 p. 100, soit une différence de 3,6 p. 100 par rapport aux prévisions. Voilà qui change tout dans la réalisation d'un budget !

On a en effet beaucoup de peine à se relever d'erreurs aussi énormes, que nous avons d'ailleurs été plusieurs – je ne me flatte pas d'une perspicacité exceptionnelle – à dénoncer à l'époque. Le résultat ne se fait pas attendre. Sans faire procéder à l'audit que je réclamais – et je lui en fais encore le reproche – le Gouvernement de M. Balladur doit parer au plus pressé, mais sans révéler au pays – cohabitation oblige – l'étendue du désastre. En 1993, le déficit de l'Etat dépasse donc pour la première fois 316 milliards de francs, soit 4,5 p. 100 du PIB.

Nous voici en 1995 avec un nouveau record : le déficit atteint cette fois 5 p. 100 du PIB, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, au mois de juillet lorsque vous nous avez présenté le collectif budgétaire.

Notre dette publique, qui s'enfle chaque année des déficits accumulés de l'Etat et de ceux de notre système de protection sociale, atteint aujourd'hui le chiffre extraordinaire de 3 500 milliards de francs et, malheureusement, ce n'est pas fini. Nous savons que malgré vos efforts, monsieur le ministre, l'endettement de l'Etat s'accroîtra inéluctablement cette année des 290 milliards de déficit que vous avez prévus, auxquels il conviendra d'ajouter les 120 milliards de déficit de la sécurité sociale. Et chaque jour nous apporte de fâcheuses nouvelles.

Nous avons vu le Crédit Lyonnais, dont la gestion hasardeuse impose à la nation une charge qui devrait être de l'ordre de 100 milliards de francs.

Air France a dérivé de telle façon qu'il a fallu recapitaliser la compagnie à hauteur de 20 milliards de francs, sans que l'on soit d'ailleurs assuré de l'avoir entièrement sauvée.

L'endettement de la SNCF est de 190 milliards actuellement et, selon son président, que nous avons reçu à la commission des finances, pourrait atteindre – chiffre extraordinaire – 300 milliards au début des années 2 000, c'est-à-dire demain.

Malgré une aide de l'Etat de 43 milliards cette année encore, le déficit d'exploitation de la SNCF continue à croître car les charges financières, qui avoisinent 13 milliards, excèdent largement le bénéfice d'exploitation.

Aujourd'hui encore, nous avons appris, en lisant nos journaux, que les initiatives hasardeuses de l'ancien président d'Elf, nommé par les socialistes, auraient coûté près de 10 milliards à l'entreprise.

J'arrête là une énumération qui n'est pas exhaustive, mais j'aurais dû rappeler que le déficit des collectivités locales – régions, départements et communes – s'accroît encore plus vite que celui de l'Etat.

Au total, les dépenses publiques, qu'il faut distinguer des prélèvements obligatoires, avoisinent aujourd'hui 56 p. 100 du PIB, soit six points de plus qu'en Allemagne et vingt points de plus qu'aux Etats-Unis, sans parler du Japon et d'autres pays.

On pouvait croire – et c'est ce que pensaient naguère les étatistes et les socialistes de tout poil – qu'à ce prix nous avions les meilleurs services publics et le meilleur

système de protection sociale, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Plus nos dépenses publiques s'accroissent, plus la pauvreté dans le pays augmente, et il y a eu une manifestation à ce sujet cet après-midi, place du Trocadéro.

Le chômage ne recule guère. Notre taux de croissance reste inférieur à celui de nos voisins. Les cycles économiques de la France apparaissent de plus en plus courts, avec des phases hautes de moins en moins marquées.

Comment s'en étonnerait-on quand on sait que le prix de l'argent commande tout l'investissement, et que nos taux d'intérêt demeurent plus élevés que ceux de nos concurrents ?

Comment pourrait-il en être autrement alors que l'Etat et ses satellites ponctionnent beaucoup plus de la moitié des disponibilités du marché financier ?

Bien que mon constat ne soit pas très optimiste, je persiste à croire que la situation n'est pas désespérée, qu'elle est seulement sérieuse.

Il faut appeler les Français à travailler plus et mieux au redressement du pays. Prenons exemple sur nos voisins allemands, qui ont su renoncer à un jour férié pour financer leur allocation dépendance, absorber en quelques années l'Allemagne de l'Est et éteindre la dette de la Bundesbahn, grâce à une rigueur financière que nous pouvons leur envier.

La maîtrise des dépenses publiques doit constituer aujourd'hui notre priorité. Je suis conscient des efforts que le Gouvernement entreprend en ce moment, efforts que vous devrez poursuivre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pendant de longues années. La guérison ne sera pas immédiate. Je vous apporte donc ma confiance et je voterai ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, fracture sociale, priorité à la lutte contre l'exclusion et la précarité, volonté de recréer les conditions de la France pour tous, affirmation d'un nouveau pacte républicain, le tout couronné par un symbole fort et sympathique, un pommier, c'était le discours dominant et pertinent – je le dis honnêtement – le constat que faisaient tous ceux qui avaient, dès le premier tour, choisi le candidat Jacques Chirac.

Six mois ont passé et c'est au pied du mur que l'on peut juger l'apprenti maçon et ses capacités.

La maison France avait besoin d'un architecte qui lui redonne sa fraîcheur en libérant de nouvelles énergies, en créant les conditions d'un nouveau dynamisme, en un mot qui lui redonne confiance. Or – et c'est un constat objectif que vous êtes obligés de reconnaître et de combattre – de confiance retrouvée, il n'est point question. La presse internationale, les « gnomes de Londres », comme les a surnommés le Premier ministre, doutent au contraire, et fortement. Les plus prudents parlent de vos débuts difficiles, d'autres se demandent si vos jours ne sont pas comptés, et des sondages récents annoncent déjà votre défaite électorale.

Alors, vous allez partout rassurer, affirmer vos certitudes et votre confiance, répétant, voire rabâchant qu'il y a un moment difficile à passer mais que, après, les choses iront forcément mieux. Je vous le concède, vous n'êtes pas le premier à évoquer des lendemains meilleurs. Oui,

mais voilà, personne n'arrive vraiment à vous croire, à tel point que vous multipliez les précautions autour de notre monnaie en maintenant une politique d'argent cher, car vous savez que celle-ci est soumise chaque jour à de vives attaques.

C'est donc bien la crédibilité de votre politique économique qui est en cause. En six mois, vous n'avez pas convaincu. Au contraire, vous avez accentué le doute et l'inquiétude quant à l'avenir. Comme la ligne d'horizon, l'avenir radieux s'éloigne à chacune des mesures que vous annoncez.

Certes, vous pouvez, comme vous l'avez fait depuis le début de cette discussion, charger la barque de vos prédécesseurs. Mais cet exercice n'est pas facile car vous ne pouvez pas parler des deux années Balladur. Il vous faut donc aller plus loin, et vous en prendre aux socialistes. La ficelle est grosse. Personne ne s'y trompe et, surtout, tout le monde comprend que vous ne dites pas le fond de votre pensée.

Si nous sommes en situation de péril national, c'est bien aussi parce que les années et les budgets Balladur ne furent conçus qu'en fonction de l'échéance présidentielle et dans une perspective clientéliste. Vous auriez été mieux avisés de le dire. A n'en pas douter, en voulant assumer l'héritage Balladur, vous vous êtes vous-mêmes affaiblis.

Mais il y a plus grave. Vous allez partout répétant que c'est à n'y rien comprendre. L'un de vos proches a déclaré ce matin à *Libération* : « Cette campagne est absurde. Nous n'avons pas d'inflation. Notre chômage est moins élevé que dans trois des pays frontaliers : Espagne, Italie, Belgique. Nous avons la dette publique la plus basse des quinze pays d'Europe après le Luxembourg. Et le Gouvernement affiche sans ambiguïté sa volonté de réduire les déficits. »

C'est à n'y rien comprendre ? Oh ! que si ! Mais on ne peut pas parler de lutte contre la fracture sociale et affirmer une volonté nouvelle de lutter contre les inégalités tout en faisant en permanence une politique qui leur tourne le dos, car la pression fiscale repose toujours sur les mêmes, c'est-à-dire sur les salariés de ce pays et les couches moyennes.

Ce que vous reprochent les marchés, c'est le caractère incohérent, contradictoire et hésitant de vos choix économiques. Ce qui effraie tous les acteurs économiques, ce qui conduit à ce jeu spéculatif insupportable sur notre monnaie, c'est que personne, devant les mesures que vous préconisez, ne comprend où vous voulez aller.

L'aile libérale de votre majorité vous ramène en permanence à sa réalité, à sa vision des choses, et elle vous enferme dans ce que vous voulez appeler pudiquement un « problème de communication ». Le budget de 1996, son examen par la commission des finances, les amendements irresponsables déposés par une partie des députés de la majorité ont montré cette contradiction. Là est votre problème, là est la raison de vos difficultés de communication.

En économie ouverte, face à la financiarisation et aux mouvements incontrôlables auxquels elle donne lieu, toute hésitation, toute contradiction est sanctionnée. Et d'autant plus aujourd'hui que vous n'avez donné aucun signe permettant de marquer une maîtrise et une compréhension de la situation actuelle.

Depuis 1993, nous sommes un certain nombre de parlementaires à vous dire que vous vous trompez de diagnostic sur la réalité de la crise. Résultat : vos budgets successifs, loin d'être des instruments permettant de la surmonter, ne sont que colmatage et rafistolage ; quand

ils ne sont pas un cautère sur une jambe de bois. Je pense en particulier à votre politique d'allègement des charges sociales sans contrepartie dans le domaine de l'emploi, qui grève vos recettes fiscales et accentue la pression sur les comptes sociaux.

Une voie originale, nouvelle, n'apparaît pas dans vos propositions, et ce ne sont pas quelques timides avancées sur tel ou tel sujet de la fiscalité, rapidement remises en cause par la majorité, qui peuvent faire illusion sur le fond. Résultat : la pression pour faire face à l'exclusion s'exerce toujours sur les mêmes dans votre budget, c'est-à-dire sur la classe salariale. Celle-ci, au lieu d'être confortée et rassurée, est aujourd'hui démotivée dans sa volonté de consommation, inquiétée même dans ses possibilités de consommer.

Oui, je l'affirme, un budget de relance de la consommation était nécessaire, au risque de créer une pression inflationniste, car il était conforme au discours que votre champion a tenu pendant la campagne électorale. Et je ne suis pas sûr qu'en prenant de telles mesures, en les assumant, en montrant qu'elles étaient utiles pour accroître notre cohésion sociale, vous auriez pris tant de risques que cela face à nos partenaires économiques. Un véritable investissement social est parfois plus intelligent, plus utile et mieux reconnu par les marchés financiers qu'un simple équilibre comptable. L'économie repose sur une valeur fondamentale qui ne s'inscrit sous aucune formule mathématique : la confiance. On peut prendre beaucoup d'initiatives budgétaires quand on dispose de cette dernière. On est paralysé et soumis à tous les aléas extérieurs quand on l'a perdue.

Critique facile, me direz-vous. Pourtant, ces propos que je viens de tenir, vos amis les tiennent en privé. Certains même ne se privent plus de le dire tout haut, si j'en juge par l'appréciation portée par notre collègue, Garnier.

Le résultat de votre budget, c'est une pression fiscale accrue, notamment avec l'accumulation des taxes indirectes. Celles-ci pèsent lourdement sur la consommation des ménages, notamment des plus défavorisés. Mais elles ont un impact psychologique encore plus négatif car elles renforcent l'incertitude. Celui qui s'apprête à investir préférera, en voyant les augmentations, différer l'ensemble de ses investissements car chacun sait bien que, lorsque l'Etat en est réduit à augmenter les taxes, c'est qu'il ne maîtrise plus la situation. Lorsque les marchés sont contractés, si vous n'êtes pas capable de soutenir votre propre consommation intérieure, vous rentrez forcément dans une spirale qui conduit à toujours plus de rigueur, toujours plus de déflation salariale. A cet égard, en refusant d'engager une véritable réforme fiscale, de vous attaquer aux vraies sources de profit, de redéployer vos crédits budgétaires, en sanctionnant vos propres salariés, vous n'aidez pas l'économie à retrouver un rythme de croissance satisfaisant. Vous aviez des chantiers faciles : vous pouviez en particulier relancer la construction de logements sociaux. Vous aviez aussi d'autres chantiers : je pense notamment au plan Marshall pour les banlieues. Vous avez refusé de vous engager dans cette direction, vous enfermant dans de simples équilibres budgétaires comptables. Vous ne donnez pas de signes volontaires au pays. Vous ne créez donc pas les conditions d'une relance de la consommation.

Et ne me répondez pas que vous avez la volonté de le faire mais qu'il vous manque des moyens. Les moyens, vous savez où ils se trouvent, mais vous ne voulez pas y toucher.

Rien sur la multitude de procédures fiscales qui permettent de masquer la réalité ; je pense en particulier à la consolidation fiscale qui permet aux entreprises de déduire de leurs bénéfices les déficits de leurs filiales à l'étranger.

Rien non plus sur le redéploiement de l'ISS en intégrant le vrai objet de fortune que représente l'outil de travail.

En résumé, vous l'avez compris, nous voterons contre votre budget, non par souci d'être fidèles à notre rôle d'opposants mais parce que, après une élection présidentielle censée sceller un nouveau pacte républicain, que devait commencer votre budget, vous êtes en train de gâcher une occasion, l'occasion d'une France pour tous, juste, plus égale dans la répartition et la redistribution des richesses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Permettez-moi tout d'abord de constater, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que les grandes orientations budgétaires que vous nous présentez cette année diffèrent au fond assez peu de celles de l'année dernière. Je m'attendais, je ne vous le cache pas, après tout ce qui a été proposé pendant la campagne électorale, à plus d'innovations, à plus d'audace de la part du Gouvernement.

Il est vrai que les contraintes sont les mêmes, voire pires que l'année dernière. Nos déficits publics et sociaux ainsi que l'endettement croissant de la France freinent nos ambitions en faveur de la création d'emplois. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas remettre tout à plat, pour ne pas, dès ce budget, engager de nouvelles orientations dans les domaines fiscal et social, pour ne pas donner des signes forts de volonté, de justice et d'efforts.

Mais je veux aussi dénoncer le défaitisme ambiant. A en croire une étude récente de l'INSEE, le niveau de confiance des Français pour l'emploi et leur pouvoir d'achat aurait encore chuté. Nous devons refuser de céder à ce pessimisme stérile qui bride les initiatives et fait croire que nous ne renouerons plus jamais avec une croissance créatrice d'emplois.

La croissance, en effet, n'est pas seulement le résultat de mécanismes économiques, elle dépend aussi largement de facteurs psychologiques et de l'anticipation des ménages et des entreprises sur leur avenir. Nous devons être convaincus que nous sortirons de cette crise, que nous surmonterons nos déficits, que nous vaincrons le chômage et que nous ferons partager aux Français nos convictions. Tel est le sens de l'action politique à mener : remplacer ce pessimisme sclérosant par un optimisme réaliste. Or, dans le budget que vous nous présentez, les signes d'espoir n'apparaissent pas toujours clairement.

Je souhaite ensuite attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de clarifier son discours. Il me paraît particulièrement important de préciser la méthode que vous entendez suivre pour réduire les dépenses publiques, sachant que, derrière chaque dépense, s'il y a souvent un intérêt général, se cache aussi un groupe de pression cherchant à la consolider.

Les Français, aujourd'hui, ne perçoivent pas bien les objectifs à atteindre ni la démarche du Gouvernement. Comment voulez-vous que les Français comprennent la décision brutale et non concertée de faire passer de 55 à 70 francs le forfait hospitalier journalier alors que, dans le même temps, vous organisez, à juste titre, dans toute la France des forums régionaux de concertation pour prépa-

rer le débat social qui aura lieu le mois prochain et les réformes qui devront suivre ? Cela n'est pas cohérent ! On ne peut pas continuer à demander indéfiniment des efforts sans proposer des orientations claires et précises et sans fournir des explications suffisantes. C'est en rendant notre politique plus lisible que nous redonnerons confiance à nos concitoyens. Les Français ont besoin de sentir que le Gouvernement sait où il va et fera les choix indispensables.

Enfin, les Français, qui sont à juste titre soucieux de justice sociale, doivent aussi être assurés que les efforts seront équitablement répartis entre tous. Mais il n'est pas de contrat social durable sans autorité de l'Etat. Si la réforme est indissociable de la pédagogie et du rassemblement, nos concitoyens attendent maintenant du Gouvernement qu'il sache trancher, même si certaines décisions sont douloureuses. Il faut donc aller plus vite et plus loin.

Dans cet esprit, nous devons nous poser les trois questions suivantes :

Le projet de budget tend-il à réduire les déficits ?

Donne-t-il la priorité des priorités à l'emploi ?

Est-il orienté vers une plus grande justice sociale ?

A la première question, je répondrai que le projet de budget commence à réduire les déficits, mais qu'il ne va pas suffisamment loin. Prenons un exemple. Pourquoi n'avoir pas le courage de supprimer les déductions fiscales extraordinaires accordées à certaines professions au titre des frais professionnels ? Une telle mesure devrait s'appliquer intégralement et immédiatement. Elle pourrait rapporter à l'Etat près de 3 milliards de francs et serait effectivement la bienvenue, monsieur le ministre, en cette période de rétablissement des comptes de la nation. Les parlementaires ont fait cet effort pour eux-mêmes il y a quelques années. On se demande pourquoi toutes les autres catégories sociales bénéficiant de mesures semblables ou équivalentes n'apporteraient pas leur participation à l'effort commun.

Seconde question : le projet de budget donne-t-il suffisamment la priorité à l'emploi ? Je ne crois pas. Le Gouvernement a annoncé une réforme fiscale après le vote du budget. Il me semble que nous aurions pu, d'ores et déjà, aller au-delà de ce que le budget propose, dans le sens du rééquilibrage voulu par le Président de la République entre l'imposition des revenus du travail et celle des revenus de placement. Il faut montrer, par une initiative significative, que nous mettons la fiscalité au service de l'emploi.

C'est ainsi, que sur les 38 milliards de francs que rapporte un point de CSG, plus de 75,5 p. 100 proviennent des revenus du travail et 7 p. 100 seulement des revenus du capital. Il serait grand temps d'élargir son assiette à tous les revenus du capital. Pourquoi ne pas avoir engagé cet élargissement dans le budget que vous nous présentez, en prenant prétexte d'un prochain débat sur les prélèvements obligatoires ? Cela aurait pourtant été un signe fort de votre détermination à donner la priorité des priorités à l'emploi.

Troisième question : le projet de budget nous laisse-t-il ou non sur notre faim en matière sociale ? Il nous laisse sur notre faim.

L'amendement de la commission des finances visant à rétablir l'égalité fiscale entre les couples concubins et mariés va dans le sens de l'équité sociale et, en particulier familiale. Est-il juste, en effet, qu'un couple non marié élevant deux enfants et gagnant 14 000 francs par mois soit exonéré d'impôts, tandis que si ce couple se marie, il en paiera plus de 6 000 francs.



En revanche, rendre incompatible le rattachement au foyer fiscal de ses parents d'un étudiant avec l'attribution de l'allocation de logement sociale n'est pas la meilleure manière de rendre plus équitable cette mesure. Je pense qu'il serait beaucoup plus juste d'accorder cette allocation sous conditions de ressources des parents. C'est seulement à partir d'un certain seuil de revenus des parents qu'il faudrait choisir entre le rattachement fiscal et l'autonomie avec bénéfice de l'allocation. Une telle disposition correspondrait mieux au souci des parents dont les enfants font des études loin du domicile familial.

Enfin, je suis étonné d'une certaine imprévoyance en matière de financement de l'allocation dépendance et des incertitudes sur l'avenir de la CNRACL.

Pourquoi un tel silence sur l'allocation dépendance ? Auriez-vous besoin d'idées, monsieur le ministre ? Eh bien, je vous sou mets une suggestion. Pour une fois, prenons exemple sur nos voisins allemands qui ont renoncé à un jour férié pour financer leur prestation dépendance. Ne serions-nous pas capables, en France, d'un tel geste de solidarité nationale ?

Pourquoi, ensuite, une telle impasse sur le devenir de la CNRACL ? Vous nous dites que, pour l'année 1996, il n'y aurait pas besoin de financements supplémentaires mais déjà, cette année, la caisse aura un déficit de près de 2 milliards de francs et, pour 1996, il est évalué à près de 3 milliards de francs. Alors, pourquoi cette imprévoyance ?

L'heure de la réforme a sonné. Il ne faudrait pas que la France manque ce rendez-vous. L'état de notre pays exige que nous accomplissions maintenant, dans bien des domaines, de véritables révolutions. Soyez assurés, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que je serai à vos côtés dans cette entreprise de réforme. Encore faut-il que vous nous y engagiez résolument. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.** Nous nous y engageons.

**M. le président.** A ce stade, il reste deux heures de discussion générale, indépendamment des interventions des porte-parole des groupes, qui auront lieu demain après-midi après les questions au Gouvernement. Conformément à une répartition qui vous était apparue satisfaisante. Je vais donc maintenant interrompre nos travaux.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 octobre 1995 :

– de M. Jean-François Chossy, une proposition de loi modifiant la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ;

Cette proposition de loi, n° 2276, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Michel Cartaud et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à rendre plus équitables les conséquences du licenciement économique ;

Cette proposition de loi, n° 2277, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative au financement de la sécurité sociale ;

Cette proposition de loi, n° 2278, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Pierre Micaux, une proposition de loi visant à modifier l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relatif à la répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants issus de plusieurs communes ;

Cette proposition de loi, n° 2279, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Rudy Salles, une proposition de loi tendant à assurer l'égalité entre les pères et les mères de famille en matière de retraite ;

Cette proposition de loi, n° 2280, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Rudy Salles, une proposition de loi tendant à assurer la prise en compte des périodes de service national pour le calcul de la retraite ;

Cette proposition de loi, n° 2281, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Bernard Carayon, une proposition de loi autorisant les préfets à exercer, pour les entreprises en difficulté, un recours suspensif sur les dettes auprès des URS-SAF ;

Cette proposition de loi, n° 2282, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Alain Gest, une proposition de loi visant à modifier le mode de scrutin aux élections régionales dans le cadre d'une circonscription régionale ;

Cette proposition de loi, n° 2283, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Xavier Pintat, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la réduction d'impôt accordée dans le cadre de l'emploi familial à la personne rémunérant un salarié dont l'activité est exercée au domicile de ses ascendants ;

Cette proposition de loi, n° 2284, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

– de M. Pierre-Etienne Gascher, une proposition de loi tendant à autoriser la vente et la distribution de boissons du deuxième groupe à l'occasion de manifestations sportives organisées par les groupements sportifs amateurs ;

Cette proposition de loi, n° 2285, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Michel Hunault, une proposition de loi sur les droits de la défense ;

Cette proposition de loi, n° 2286, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Georges Sarre, une proposition de loi pour la défense du métier d'artisan boulanger-pâtissier ;

Cette proposition de loi, n° 2287, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Léonce Deprez, une proposition de loi tendant à reconnaître et à développer les pôles territoriaux d'économie touristique ;

Cette proposition de loi, n° 2288, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

– de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'enseignement de l'espéranto ;

Cette proposition de loi, n° 2289, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine ;

Cette proposition de loi, n° 2290, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Jean Urbaniak, une proposition de loi portant exonération de la taxe d'habitation pour les chômeurs de longue durée non imposables ;

Cette proposition de loi, n° 2291, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

3

### DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre :

– en application de l'article 47 de la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991 portant diverses mesures d'ordre social, le rapport annuel d'activité du fonds d'indemnisation des hémophiles et transfusés contaminés par le virus de l'immunodéficience humaine ;

– en application de l'article 18 de la loi de finances pour 1995 (n° 94-1162 du 29 décembre 1994), un rapport sur l'application des dispositions de l'article 1647 B *sexies* du code général des impôts relatif à la taxe professionnelle.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1996 n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

La séance est levée.

*(La séance est levée le mercredi 18 octobre 1995 à zéro heure trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

### MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

*(Journal officiel, Lois et Décrets, du 15 octobre 1995)*

GROUPE RÉPUBLIQUE ET LIBERTÉ

(23 membres au lieu de 22)

Ajouter le nom de M. Georges Sarre.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(3 au lieu de 4)

Supprimer le nom de M. Georges Sarre.

### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

COMMUNICATION DU 12 OCTOBRE 1995

N° E 497. – Proposition de règlement CE du Conseil relatif à des actions réalisées dans les pays en voie de développement dans le domaine de l'environnement dans le contexte du développement durable COM (95) 294 FINAL.